



# Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

**3<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 24 juin 1997, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

Président : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration de S. E. M. Léonide D. Koutchma, Président de l'Ukraine.

*M. Koutchma, Président de l'Ukraine, est escorté à la tribune.*

**Le Président Koutchma** (*parle en ukrainien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Les cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Rio de Janeiro ont prouvé la valeur historique et pratique des décisions qui ont été prises. Pour la première fois, la dimension écologique du maintien de la paix et de la promotion du développement économique a été élevée au rang de l'un des problèmes majeurs auxquels l'humanité est confrontée.

Je rappellerai à cet égard qu'il y a près de 10 ans, l'Ukraine figurait parmi les pays qui avaient pris l'initiative d'élaborer la notion d'une sécurité écologique internationale, qui a servi de point de départ à la rédaction d'Action 21. Malheureusement, nous n'avons pas à ce jour réussi à atteindre l'objectif principal : traduire les paroles en actes

résolus et prendre des mesures pratiques et concrètes. L'état de l'environnement sur notre planète reste un sujet de grave préoccupation.

Les années qui ont suivi Rio ont vu l'émergence de l'Ukraine en tant que nation indépendante, ce qui a donné lieu à l'adoption de réformes politiques, sociales et économiques profondes. Ce processus a été encore compliqué par la crise écologique dans notre pays. Cette crise prend sa source dans la catastrophe de Tchernobyl et dans le fardeau technologique excessif imposé à l'environnement. C'est pourquoi l'élément écologique de notre sécurité nationale devient un facteur dominant des politiques nationale et étrangère de l'État ukrainien.

Nous avons hérité de l'ex-Union soviétique une économie qui gaspille les ressources et l'énergie, qui remonte à l'époque où les ressources naturelles passaient pour être gratuites et pratiquement inépuisables. Il y a lieu de mentionner que la consommation en ressources des produits ukrainiens est deux à trois fois plus élevée que la norme mondiale, et son niveau de gaspillage d'énergie est six à neuf fois supérieur au niveau mondial. Le niveau des pressions technologiques sur le territoire ukrainien dépasse de six à sept fois celui des pays européens développés.

Il faut également relever d'autres chiffres troublants : les terres agricoles de l'Ukraine ont été labourées à 80 % et jusqu'à 90 % dans certaines régions. Plus de 25 milliards de tonnes de déchets accumulés couvrent 130 000 hectares des

fameux sols ukrainiens. Au cours des cinq dernières années, la population de notre pays a baissé de près d'un million. Naturellement, les facteurs écologiques ne sont pas responsables de tout, mais malheureusement, leur contribution est considérable. C'est pourquoi pour l'Ukraine Action 21 n'est pas simplement une idée abstraite dont la période d'application est indéfinie mais la notion et la stratégie mêmes de notre survie. C'est dans cet esprit que nous dirigeons nos efforts vers une véritable intégration de la politique de protection de l'environnement dans la stratégie de développement socioéconomique. Veiller à la sécurité écologique et au maintien de l'équilibre écologique sur le territoire du pays est l'une des priorités de la politique d'État fixée par la Constitution.

La législation dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles a été radicalement revue. Sur la base des décisions de Rio 1992, les principes et concepts de la politique écologique de l'État ont été rédigés. Nous avons amorcé la transition des méthodes administratives aux méthodes de marché pour la gestion des activités de protection de l'environnement. Un système de règlement des utilisations spéciales des ressources naturelles et des conséquences de la pollution de l'environnement ainsi qu'un nouveau système de financement et de crédit pour la protection de la nature ont été mis en place.

La protection de la nature est devenue l'une de nos principales priorités. Au cours des trois dernières années, le volume des réserves a été augmenté d'une fois et demie. Il s'agit là d'une sorte de «fonds d'or» pour notre nation. Des mesures concrètes sont prises pour harmoniser la législation nationale et la législation internationale eu égard aux questions de l'environnement. Aujourd'hui, l'Ukraine est partie à 17 conventions internationales sur la protection de l'environnement et à 15 protocoles. La prochaine étape sera l'application pratique du concept de développement durable en Ukraine, que le Gouvernement doit approuver dans un proche avenir.

Cependant, l'application de ces mesures et d'autres a été compliquée par plusieurs facteurs. En dehors des difficultés liées au processus complexe de transformation de l'économie en économie de marché, le problème de Tchernobyl reste un obstacle majeur au développement durable de notre pays. Pour minimiser les séquelles du désastre de Tchernobyl, l'Ukraine dépense environ un milliard de dollars par an. Mais, 11 ans après cette catastrophe, nous continuons, comme d'autres, d'en ressentir les effets. Cherchant à préserver l'humanité de cette menace, nous avons pris la décision de mettre hors-service la centrale

nucléaire de Tchernobyl d'ici à l'an 2000. La fermeture du premier réacteur en 1996 a été un premier pas en ce sens. Nous attendons que chacun des pays du Groupe des Sept se montre à la hauteur des engagements qu'il a pris au titre du Mémorandum d'accord.

Je tiens à souligner que l'Ukraine a réformé radicalement son système d'État pour garantir la sécurité nucléaire et la sécurité des rayonnements, en tenant dûment compte de l'immense expérience internationale. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'en Ukraine, nous avons établi les bases structurelles, scientifiques, méthodologiques, juridiques et économiques d'une nouvelle politique d'État, qui se fonde sur les principes du développement durable caractérisant les pays à économie de marché. Il n'est plus profitable économiquement pour l'État de polluer l'environnement et de consommer excessivement les ressources naturelles. C'est là le principal résultat de nos efforts.

Cette session montre qu'à l'aube du troisième millénaire, l'humanité est pleinement consciente de l'étendue biosphérique de ses activités. Il y a plus de 70 ans, notre grand compatriote, fondateur de la science de la biosphère de la terre, Vladimir Vernadsky affirmait :

«Tous les peuples du monde se transforment en une force géologiquement puissante. Eux-mêmes, leurs pensées et leur travail sont confrontés à la tâche de reconstruction de la biosphère dans l'intérêt d'une humanité libre penseuse.»

Il nous a fallu beaucoup de temps pour comprendre cette vérité. L'avenir de nos enfants dépend de notre capacité à comprendre cette vérité et, surtout, d'agir en conséquence.

C'est pourquoi le moment est à présent venu pour nous de commencer à rédiger un instrument juridique international universel visant à garantir la sécurité écologique mondiale, un instrument qui établirait les normes d'un comportement écologique admissible pour chaque pays, dans l'intérêt de la survie et de la prospérité de notre civilisation au XXIe siècle.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de l'Ukraine de sa déclaration.

*M. Léonide Koutchma, Président de l'Ukraine, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution prononcée par S. E. Sir Ketumile Masire, Président de la République du Botswana.

*Sir Ketumile Masire, Président de la République du Botswana, est escorté à la tribune.*

**Le Président Masire** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous rendre hommage pour la manière avisée dont vous conduisez les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Votre présidence justifie amplement la confiance que nous avons placée en vous et en votre pays, la Malaisie, avec lequel le Botswana se félicite d'avoir les relations les plus cordiales.

Je souhaite également rendre hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour l'excellente façon dont ils ont préparé la convocation de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces préparatifs sont de bon augure pour le succès de nos délibérations.

Il y a cinq ans, nous nous sommes engagés à Rio à coopérer pour promouvoir un développement centré sur l'être humain dans un environnement économique international propice à une croissance économique durable. Nous avons reconnu alors que les questions économiques, sociales et environnementales seraient mieux traitées et mieux comprises avec la participation de tous les citoyens à tous les niveaux. Nous avons, en outre, reconnu que la paix, le développement et la protection de l'environnement sont indissolublement liés.

Depuis Rio, une série de conférences et de sommets ont eu lieu au niveau mondial pour traiter des questions relatives au développement social et économique. Dans toutes ces instances, l'élimination de la pauvreté a été reconnue comme un impératif social, éthique, politique et économique. Il existe une prise de conscience accrue du fait que l'élimination de la pauvreté est fondamentale pour renforcer la paix et réaliser un développement durable.

Au Botswana, nous avons toujours reconnu que la démocratie et la paix sont nécessaires au développement durable. Nous savons que l'absence de ces fondements essentiels réduirait à néant tout ce que nous avons décidé de réaliser. Nous avons convenu que nous devrions fixer des objectifs et des échéances réalisables à court, moyen et long terme en vue d'un développement durable. Et, surtout, nous devrions libérer les ressources nécessaires pour atteindre ces buts.

La pauvreté reste un sujet de grande préoccupation pour le Botswana. Son allégement et son élimination éventuelle constituent des priorités absolues. Nous avons donc mis en place divers programmes dont le but est d'atteindre cet objectif. Beaucoup a été fait dans le domaine de la fourniture des services sociaux. Le taux de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire est de près de 100 %. Nous avons opéré des réductions importantes dans les taux de mortalité depuis les années 70 jusqu'à ce jour. En conséquence, l'espérance de vie à la naissance est passée de 56 ans en 1971 à 66 ans en 1996. L'accès aux services de santé a été amélioré et la majorité de la population se trouve maintenant dans un rayon de 15 kilomètres d'une installation sanitaire. Nous avons accompli d'immenses progrès dans la fourniture des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, et des routes bitumées relient nos villages.

Nous savons que tous ces succès sont relatifs et qu'il reste encore beaucoup à faire. Un autre grand défi auquel notre pays est confronté est celui que pose l'équilibre à établir entre la croissance économique, la protection de l'environnement et le taux de l'accroissement de la population. Le taux élevé de cet accroissement et le fardeau de dépendance élevée qui en résulte exercent une pression considérable sur les ménages, les collectivités et le Gouvernement. Cela, certes, exerce également une forte pression sur l'environnement.

Pour relever ce défi, nous avons élaboré une nouvelle politique démographique qui sera présentée à notre parlement le mois prochain. Cette politique a pour but de traiter de nos processus de développement de façon plus coordonnée et intégrée.

Pour protéger et préserver la diversité biologique, le Botswana a affecté 17 % de son territoire à des parcs nationaux et à des réserves de grands fauves et à des réserves forestières. En outre, 22 % supplémentaires du territoire ont été désignés comme zones de gestion de la faune sauvage.

Le Botswana a adopté et applique une politique de gestion de ressources naturelles à base communautaire. Grâce à cette politique les collectivités bénéficient directement d'une utilisation judicieuse des ressources naturelles. Cette démarche rend les collectivités responsables de la protection de leur environnement et permet de créer la base d'un développement durable.

Le Botswana est devenu partie aux Conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique et la Con-

vention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de même que la Convention sur la lutte contre la désertification, adoptée après Rio. En outre, nous sommes également devenus partie à la Convention de Ramsar sur les terres humides d'importance internationale et nous avons choisi le delta de l'Okavango comme notre premier site de Ramsar. Nous collaborons également avec nos partenaires dans la coopération dans le but d'assumer les obligations qui nous incombent au titre de ces conventions.

Le Botswana demeure attaché aussi bien à la lettre qu'à l'esprit de Rio. Nous prions instamment nos partenaires dans la coopération de redoubler d'efforts pour aider ceux d'entre nous dans les pays en développement qui sont dépourvus de la capacité et des ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs de développement durable.

Il nous faut maintenant traduire nos mots en actes. Mobilisons notre volonté de le faire.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Président de la République du Botswana de sa déclaration.

*Sir Ketumile Masire, Président de la République du Botswana, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Maumoon Abdul Gayoom, Président de la République des Maldives.

*M. Maumoon Abdul Gayoom, Président de la République des Maldives, est escorté à la tribune.*

**Le Président Gayoom** (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous félicite pour votre élection à la présidence de cette importante session extraordinaire.

Il y a 10 ans, j'étais à cette tribune et j'évoquais les dangers imminents que présentait une élévation du niveau des mers pour mon pays, les Maldives. Depuis lors, beaucoup d'événements sont intervenus, mais la menace posée à mon pays demeure aussi alarmante et urgente que jamais. L'ironie de la situation n'en est pas moins douloureuse. Mon pays est l'un de ceux qui contribuent le moins à la dégradation de l'environnement, mais il serait certainement l'un des plus désarmés face aux effets potentiellement catastrophiques d'un changement climatique et d'une élévation des niveaux de la mer.

Il y a cinq ans, au Sommet de la Terre, toutes les nations se sont engagées en faveur d'un Agenda pour le XXI<sup>e</sup> siècle, dont la pierre angulaire était le développement durable. Cinq ans plus tard, nous constatons que peu de progrès ont été accomplis. Dans certains pays, les autorités locales, les entreprises, les organisations professionnelles et les organisations non gouvernementales ont certes pris les premières mesures, mais les gouvernements, hélas, n'ont pas suivi.

Pour les petits États insulaires, la plus grande menace à l'environnement proviendrait d'un changement climatique et d'une montée du niveau des mers. Une augmentation ou même le présent niveau des émissions de gaz producteurs à effet de serre entraînerait un réchauffement de la planète et une élévation générale du niveau des océans. Le processus est peut-être trop lent pour faire la une des journaux, mais la menace n'en est pas moins réelle. D'après la Commission intergouvernementale sur les changements climatiques, un réchauffement de la planète entraînerait une élévation des niveaux de la mer allant de 30 à 100 centimètres d'ici à l'année 2100. Quatre vingt pour cent des îles de faible élévation, comme les Maldives et comme de nombreuses îles du Pacifique seraient totalement submergées.

Mais la menace ne se limite pas aux petits États insulaires à faibles populations. Les pays développés également seraient touchés. Les zones côtières et les terres basses de ces pays seraient probablement inondées. Des conditions de sécheresse accrue et des schémas climatiques modifiés pourraient détruire l'agriculture. La diminution de la couche d'ozone, les pluies acides et la pollution présenteraient de nombreux risques, entre autres à la santé. De plus, l'impact sur le capital écologique de la Terre d'une population mondiale croissant rapidement serait énorme. De fait, la dégradation de l'environnement aura de profondes conséquences à la fois pour les États riches et pour les États pauvres, car elle affectera l'ensemble de l'écosystème terrestre.

Les Membres se souviendront qu'au Sommet de la Terre les États donateurs avaient convenu d'augmenter jusqu'à 0,7 % du produit national brut l'aide publique au développement. Mais la dure réalité est que l'aide effective au développement a diminué d'environ 25 % depuis Rio. De fait, rien ne gâche davantage les progrès politiques réalisés au Sommet de la Terre que cette regrettable vérité.

Si nous voulons préserver la planète pour les générations futures, il est impératif de renforcer la coopération mondiale en faveur du développement durable.

Le Fonds mondial pour l'environnement doit bénéficier rapidement de nouvelles ressources. Par ailleurs, il est fondamental que les pays avancés transfèrent aux pays en développement des technologies respectueuses de l'environnement.

Il est également important d'accélérer la mise en oeuvre des Conventions de l'ONU sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification. Faute d'honorer les engagements et les obligations souscrits au titre de ces accords, une catastrophe environnementale pourrait s'abattre sur le monde plus tôt qu'on ne le pense. En conséquence, en vue de la Conférence de Kyoto, nous devons veiller à ce que tous les gouvernements, et particulièrement ceux des pays industrialisés, fixent des objectifs juridiquement contraignants pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En tant que Président en exercice de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), je tiens à rappeler que lors des préparatifs de la présente session, les Ministres de l'environnement des États membres de l'ASACR se sont rencontrés et ont publié la Déclaration de Delhi. La Déclaration exprime le point de vue d'un cinquième de l'humanité. Elle souligne la déception causée dans cette région par la lenteur avec laquelle les engagements pris à Rio sont honorés. La Déclaration est un appel qui vient d'une région où les problèmes de la dégradation écologique sont vivement ressentis, des sommets de l'Himalaya jusqu'aux atolls de faible élévation de l'océan Indien.

Cinq années après Rio, les mesures adoptées par les principales nations ne reflètent pas leur prise de conscience de l'avenir commun de l'humanité. Les efforts que nous faisons pour collaborer eu égard aux engagements pris à Rio ont été souvent entravés par des débats stériles sur les gains relatifs. Mais Agenda 21 ne divisera pas le monde entre vainqueur et vaincu. Au contraire, selon la façon dont nous lui répondrons, nous serons soit tous vainqueurs, soit tous perdants.

Un engagement pris au niveau politique le plus élevé est absolument nécessaire pour relever les nombreux défis que posent les menaces à l'environnement. Nous devons admettre, non par des mots, mais par des mesures et par des politiques que nous ne réussirons pas à sauver notre planète tant qu'un véritable partenariat mondial n'aura pas été mis en place. Aux Maldives et dans de nombreux autres petits États la protection et la sauvegarde de l'environnement occupent une place prioritaire sur les ordres du jour nationaux.

Néanmoins, les efforts déployés au seul niveau national ne sont pas suffisants, car les problèmes liés à l'environnement ne commencent ni ne finissent à une frontière.

Lorsque la lumière rouge clignotera, je suivrai vos instructions, Monsieur le Président, et je cesserai de parler. Je me soucie seulement de savoir si lorsque la lumière rouge s'allumera, annonçant qu'une catastrophe s'abat sur notre environnement, quiconque parmi nous aura la possibilité de dire quoi que ce soit.

Au Sommet de la Terre, j'ai déclaré que je représentais une population dont l'existence est compromise par une élévation des niveaux de la mer. J'ai quitté Rio persuadé que nous disposions d'un ordre du jour convenu qui nous protégerait ainsi que l'ensemble du monde. Mais aujourd'hui, je vais quitter cette session extraordinaire avec le sentiment qu'à moins que nous n'agissions tous maintenant en renouvelant les engagements pris, mon pays et de nombreux autres n'auront ni la parole ni un siège lors d'un futur Rio +.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Président de la République des Maldives de sa déclaration.

*M. Maumoon Abdul Gayoom, Président de la République des Maldives, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de Son Altesse sérénissime le Prince héréditaire Albert de Monaco.

*Son Altesse sérénissime le Prince héréditaire Albert de Monaco, est escorté à la tribune.*

**Le Prince Albert** (Monaco) : Voici maintenant un peu plus de cinq années, j'avais eu le privilège de participer aux côtés de Son Altesse sérénissime le Prince souverain, mon père, au Sommet de la Terre, à Rio. Nul doute que cette conférence avait fait naître à travers le monde beaucoup d'espoirs de voir la communauté internationale s'entendre pour assurer sur cette terre les conditions d'un développement durable.

La Principauté s'était associée à cet espoir en étant parmi les premiers pays à signer, puis ratifier, les conventions ouvertes à la signature à Rio, que ce soit celle sur la diversité biologique ou la Convention-cadre sur les changements climatiques.

La Principauté de Monaco s'est attachée, depuis cette importante rencontre, à développer sa politique nationale et sa coopération internationale, selon des axes majeurs qui correspondent, en raison de sa géographie, à des préoccupations qu'elle estime essentielles pour son avenir et celui de la région. Ainsi, des accords bilatéraux ont été passés avec la Bulgarie, le Liban et la Tunisie, en vue de réaliser, selon le cas, soit un système de surveillance de la qualité de l'eau, soit le reboisement des forêts, soit encore la mise en valeur et la conservation de zones côtières.

Au plan multilatéral, mon pays est très attentif au déroulement des grands programmes internationaux, tels que celui des Nations Unies pour l'environnement ou ceux menés par l'Organisation mondiale de la santé et par l'Organisation maritime internationale.

Monaco a été très honoré d'accueillir, du 14 au 17 - janvier dernier, la septième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable. Le rapport de ces travaux, qui a été présenté à la Commission du développement durable, en avril dernier, devrait, je le pense, nous permettre d'enrichir nos réflexions.

Le soutien, sans réserve, que le Gouvernement princier apporte au Laboratoire d'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique, installé à Monaco depuis 1961, s'inscrit également dans notre volonté de faciliter l'indispensable collaboration scientifique en faveur de la lutte contre toutes les formes de pollution des océans et des mers. Ces travaux contribuent à la mise en oeuvre du plan pour la Méditerranée et de son programme du Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MEDPOL).

Je ne m'appesantirai pas plus sur cet aspect des choses, le rapport national qui a été diffusé ce matin fait le point à cet égard de façon, je crois, assez complète et explicite.

Je voudrais plutôt, devant cette éminente Assemblée, m'interroger avec vous pour savoir si vraiment nous pouvons être satisfaits de ce qui est fait depuis cinq années, sur un plan général, en matière de développement durable pour notre planète. De ce point de vue, est-il permis de penser que la réelle prise de conscience des problèmes s'est traduite sans conteste par des mesures positives dans les pays développés? Mais ces mêmes pays, dont nombre d'entre eux ont connu crise économique et chômage, n'ont pas, c'est clair, à quelques exceptions près, atteint tous les objectifs qu'ils s'étaient fixés à Rio, dans le domaine de

l'aide publique au développement ou dans celui des transferts des technologies.

Je crois qu'il y a là une question fondamentale de ce troisième millénaire, dans lequel nous allons entrer. Pourrait-on réellement faire l'effort nécessaire pour que toute l'humanité, et pas seulement une fraction privilégiée, puisse réellement bénéficier de la croissance et de l'amélioration des conditions de vie des générations actuelles, sans compromettre, notamment par l'épuisement de nos ressources naturelles ou le développement de la pollution, l'avenir des générations futures?

Le 11 juin 1992, dans son allocution à la Conférence de Rio, mon père avait porté témoignage et fait part de ses inquiétudes quant au sort d'une région du globe particulièrement menacée qu'est la Méditerranée : l'un des berceaux de l'humanité et au sein de laquelle se situe Monaco. La situation de la zone méditerranéenne est, je crois, illustrative au niveau régional de ce qu'est notre terre avec des économies développées au nord, une rive sud et est en développement et des pays en transition. Elle peut aussi, je crois, être prise en exemple de la réussite, mais aussi des insuffisances, qui sont celles de l'action des États et des organisations internationales.

La première des réussites est, je crois, celle de la concrétisation d'une conscience régionale qui s'était initialement centrée sur la seule question de la lutte contre la pollution, avec la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution signée en 1975, et qui s'est élargie à l'ensemble des domaines de l'environnement et du développement, à la suite de la refonte de ce texte l'année dernière. Cette prise de conscience est devenue plus réelle avec la création de la Commission méditerranéenne du développement durable, associant les États riverains et des organisations non gouvernementales ainsi que des acteurs socioéconomiques. Elle est, je crois, à ce jour, le seul exemple d'organe régional de réflexion et de proposition dans ce domaine.

Grâce à la volonté des États méditerranéens et la ténacité de ceux qui animent la Commission méditerranéenne du développement durable, notamment son Président, le Ministre marocain de l'environnement, notre région s'est dotée d'un outil remarquable permettant de proposer aux États une coopération dans des domaines d'une grande sensibilité pour nous tous, dont je ne citerai que la gestion des ressources en eau potable et l'aménagement intégré des zones côtières.

Je voudrais également dire que, si notre aire méditerranéenne peut être un exemple de coopération dans le domaine de l'environnement et du développement, il est aussi indispensable que cette coopération continue à inclure également la préservation des espèces. Monaco a, en matière de protection des mers, de leur faune et de leur flore, une longue tradition fondée sur l'expérience de mon aïeul, le Prince Albert Ier, dont nous célébrerons, l'an prochain, le cent cinquantième anniversaire de la naissance. Dans ce domaine, il ne faut pas relâcher notre effort, même s'il va à l'encontre de quelques intérêts économiques à courte vue, pour que la diversité biologique de la Méditerranée ne soit pas davantage dégradée.

Je regrette, avec mon père, sans désespérer qu'il puisse un jour être pris en considération, que l'office de liaison indépendant pour la Méditerranée et la mer Noire, dont il avait proposé la création, n'ait pu voir le jour jusqu'ici.

Plus concrètes ont été les suites données à son appel pour l'élaboration d'une Convention-cadre destinée à protéger les zones sensibles, y compris, celles situées en zone internationale. Un rapprochement a eu lieu entre les trois pays déjà liés par les accords relatifs à la protection des eaux du littoral méditerranéen (RAMOGE), pour que soit établi un sanctuaire pour la protection des mammifères marins dans la zone corso-liguro-provençale. Si des textes de droit interne ont déjà été adoptés, l'Accord définitif demeure cependant en suspens, et je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, à cette tribune, pour dire combien les États concernés s'honoreraient en donnant vie à ce projet et en proposant son soutien à la communauté internationale.

Il est en effet indispensable que les mammifères marins soient effectivement protégés. À cet égard, un pas a déjà été fait, avec la signature à Monaco, et à l'initiative de la Principauté, d'un accord de protection par une douzaine de pays de la Méditerranée et de la mer Noire, au mois de novembre dernier, mais il faut encore aller plus loin.

Cela n'est qu'un aspect, certes ponctuel, d'un immense chantier, mais c'est ainsi, pièce par pièce, que doit se construire réellement cette humanité, soucieuse de son développement durable et à sa mesure. Monaco continuera à y contribuer.

Avant de conclure, je tiens à vous dire également, en ma qualité de membre du Comité international olympique, que le mouvement olympique dans son ensemble s'efforce de promouvoir un style de vie basé sur le respect de l'environnement par le biais d'une approche éducative et préventive. À ce titre, le Comité international olympique,

les Fédérations internationales et les Comités nationaux olympiques déploient des efforts afin que chaque événement sportif fasse un bon usage des ressources existantes et soit intégré dans un programme plus général de développement durable.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. A. le Prince héréditaire Albert de Monaco de sa déclaration.

*Son Altesse sérénissime le Prince héréditaire Albert de Monaco est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. l'honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada.

*L'honorable Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, est escorté à la tribune.*

**M. Chrétien** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq ans, les nations du monde se réunissaient à Rio pour dresser un plan audacieux en vue d'un développement mondial durable, un développement qui répondrait aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de cette génération et des générations à venir.

Nous sommes venus à cette session extraordinaire pour renouveler les engagements auxquels nous avons souscrit à Rio et pour tenir nos promesses envers ceux dont le futur dépend de la sagesse de nos choix et des résultats obtenus.

Depuis Rio, nous avons enregistré des progrès dans beaucoup de domaines : la protection de la couche d'ozone, la conservation des stocks chevauchants et le contrôle de la pollution.

On s'accorde de plus en plus à dire à l'échelle mondiale que les dommages causés à l'environnement par certains constituent une menace pour tous. Depuis Rio, nous avons montré ce dont les nations sont capables lorsqu'elles unissent leurs efforts, mais le fait est que la réalisation de certains des objectifs de Rio continue de nous échapper.

Les forêts du monde continuent de dépérir à un rythme alarmant. La gestion de forêts durables est une grande priorité pour le Canada. Nous sommes convaincus que cette session extraordinaire offre l'occasion unique de convoquer une convention internationale sur les forêts par la mise sur pied d'un comité intergouvernemental de négociation. Notre gouvernement est d'avis qu'un accord solide ayant force

exécutaire, fondé sur les principes en matière de forêt énoncés à Rio, constitue le moyen le plus sûr de susciter à l'échelle internationale cette volonté politique qui s'impose pour stopper le déboisement. Une convention sur les forêts aidera également le Canada à atteindre les propres objectifs qu'il poursuit de gestion des ressources forestières.

Le Canada, comme la plupart des autres pays industrialisés, ne pourra pas atteindre les objectifs de l'an 2000, qui tendent à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. La structure de notre économie pose, à cet égard, des problèmes particuliers, mais les coûts humanitaires et économiques d'un changement climatique non maîtrisé sont simplement trop élevés pour que nous n'intervenions pas dès maintenant.

Au Canada, notre expérience nous prouve que la meilleure façon de régler les questions épineuses consistent à élaborer un plan d'action pratique, graduel et fixant des objectifs provisoires réalistes à moyen terme. C'est ainsi que nous éliminons notre déficit.

Le succès attire le succès, la confiance nourrit la confiance et ainsi les choses progressent. Nous pensons que le même principe pourrait s'appliquer au problème du changement climatique. C'est pourquoi notre gouvernement a appuyé l'établissement d'objectifs à moyen terme ayant force exécutoire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000.

Nous cherchons également de toute urgence à examiner à l'échelle régionale et internationale la question des polluants organiques persistants. Les substances chimiques toxiques n'ont pas de frontière. Elles sont même projetées suffisamment loin pour contaminer les chaînes alimentaires de l'Arctique. Seule la coopération internationale peut venir à bout d'une telle menace. Le Canada fera sa part en renforçant sa législation sur les produits chimiques toxiques et sur la prévention de la pollution.

Nous travaillons actuellement à mettre en oeuvre la Convention sur la diversité biologique. Nous avons une stratégie en matière de biodiversité ratifiée par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que par le Gouvernement national. Nous adopterons bientôt une loi visant à sauvegarder au sein de notre juridiction fédérale les espèces menacées d'extinction et leur habitat, législation qui avait été déposée à la dernière session du Parlement.

*(L'orateur poursuit en français)*

Nous pensons que la nouvelle approche stratégique pour gérer les enjeux urgents relatifs à l'eau douce est un pas dans la bonne direction. Nous maintenons notre engagement à améliorer la situation des océans.

Personnellement, je continue d'accorder beaucoup d'importance à la création de nouveaux parcs nationaux ainsi qu'à la protection des parcs et réserves déjà en place.

Le développement durable est devenu une préoccupation constante de l'ensemble des ministères et organismes fédéraux qui doivent élaborer en cette matière des stratégies qui sont ensuite soumises à un commissaire indépendant pour examen.

Notre tâche ne se limite pas à assainir l'environnement. Il est évident que notre sécurité écologique est tout aussi importante que notre sécurité économique.

Préserver les réserves alimentaires mondiales dépassent ce que l'on peut attendre d'une seule nation. Que l'on pense, par exemple, aux réserves alimentaires de l'Afrique menacées par le rétrécissement des zones fertiles. La Convention sur la désertification constitue une étape importante dans le règlement de ce problème. Je tiens d'ailleurs à renouveler l'offre qui a déjà été faite d'installer le secrétariat responsable à Montréal.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Pour les défavorisés de ce monde, le développement du monde sans progrès économique sonne aussi creux qu'un slogan facile. C'est la raison pour laquelle le Canada fait de l'allègement de la pauvreté le fer de lance de ses efforts d'aide internationale.

Les orateurs qui m'ont précédé ont souligné les dommages humains et écologiques causés par les mines antipersonnel. Nous nous accordons tous à reconnaître que ce fléau ne peut être enrayé que par une intervention de la communauté internationale, et nous nous réjouissons de l'appui dont bénéficie de plus en plus la démarche d'Ottawa. Je convie tous les pays à se joindre à nous en décembre, lorsque nous ouvrirons à la signature un traité d'interdiction du stockage, du transfert, de la production et de l'utilisation des mines antipersonnel.

Il faut que nous fassions front commun contre la pauvreté en favorisant les investissements directs dans les pays en développement.

Tous les membres de la société doivent nous soutenir dans nos efforts et, au Canada, je suis fier de le dire, nous croyons en une participation à tous les niveaux aux efforts déployés par les Nations Unies en matière de développement durable.

Cette session extraordinaire a pour objet la réalisation des engagements pris à Rio. Partant de Rio, nous devons maintenant obtenir des résultats grâce à une approche pragmatique et graduelle des problèmes. Il nous faut viser des résultats mesurables et faire rapport des progrès accomplis. À eux seuls, les objectifs les plus louables ne sauraient assurer un monde meilleur à nos enfants. Ce qui importe ce sont des résultats tangibles.

Pour nos enfants, pour nos petits enfants, pour les générations futures, nous avons le devoir de créer un monde plus sain, un monde plus propre. Notre travail ne sera pas de tout repos, mais nous devons parachever l'oeuvre que nous avons commencée ensemble.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier ministre du Canada de sa déclaration.

*M. Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname.

*M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname, est escorté à la tribune.*

**Président Wijdenbosch** (Suriname) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée de dire que nous sommes profondément honorés de pouvoir contribuer au succès de cette session extraordinaire capitale sur la mise en oeuvre du programme d'Action 21.

La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement a été l'expression du consensus et de l'engagement politiques de toute la communauté internationale face aux problèmes urgents du développement durable qui se posent à l'échelle mondiale, sur la base de l'esprit et du principe sous-jacents des responsabilités communes mais différenciées.

Cet esprit de solidarité internationale doit non seulement être préservé, mais il doit également être étendu à de nouvelles dimensions de pensée et de pratique. C'est

pourquoi mon Gouvernement réaffirme sa volonté d'appliquer pleinement et efficacement le Programme d'action de Rio pour le développement durable, qui a été adopté en 1992. Ce programme, connu sous le nom d'Action 21, reste, à notre avis, un précieux cadre de travail pour les gouvernements, de même que pour le secteur privé et la société civile. En effet, une approche globale axée sur les problèmes de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de la vie de manière holistique, devrait demeurer l'objectif principal de nos entreprises futures.

Nous avons eu la possibilité d'évaluer ce programme au cours des cinq années qui se sont écoulées. Pendant cinq ans, nous avons pu élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action réalisables. Nous sommes donc en mesure de procéder à une évaluation approfondie de ce qui doit être fait de toute urgence, à moyen terme ou à long terme. Dans ce contexte, nous souhaitons faire état du rapport national présenté par la République du Suriname préalablement à cette réunion.

Je saisis l'occasion pour présenter à l'Assemblée les grandes lignes de la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national. Le Suriname a le bonheur de posséder de vastes régions sous-peuplées, couvertes par la forêt vierge, qui offrent une richesse inexploitée en biodiversité. Dans notre détermination à satisfaire les besoins présents et futurs de nos populations grâce à une exploitation responsable de la forêt vierge, nous avons attiré l'attention de nombreux gouvernements et organisations non gouvernementales qui ont mis en doute notre capacité de veiller à l'utilisation durable de nos ressources naturelles.

Dans le contexte de l'intérêt international croissant manifesté actuellement pour la forêt ombrophile de notre pays et après la parution de rapports et d'analyses critiques, tout examen soigneux et objectif devrait révéler, comme nous pouvons aujourd'hui le déclarer avec fierté et insistance, que la réputation bien méritée du Suriname, quant à l'utilisation judicieuse et durable qu'il fait de ses ressources naturelles, reste intacte. Nous nous sommes concentrés sur l'élaboration d'une politique et d'instruments juridiques, le renforcement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines et un financement efficace de ces activités grâce aux ressources budgétaires et à l'aide extérieure. À ce jour, nous avons été en mesure de formuler les programmes suivants : un plan d'action national pour l'environnement, une étude intégrée du secteur des forêts, une stratégie pour l'utilisation des ressources non renouvelables, une stratégie nationale du tourisme et un plan d'aménagement du territoire.

En outre, une agence nationale de l'environnement a récemment été placée sous la supervision directe du Président de la République du Suriname. Ces programmes et ces plans d'action s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris par le Suriname de mettre en oeuvre l'Action 21.

Tout en reconnaissant pleinement ces efforts, force est de constater que les programmes destinés à lutter contre la pauvreté et à améliorer la qualité de vie de la majorité de notre population n'ont pas été aussi efficaces que nous l'aurions souhaité.

Il faut admettre que les efforts que nous avons déployés de concert avec la communauté internationale, et avec sa pleine coopération, sur le plan de l'environnement, sont apparemment sans rapport avec les résultats que nous avons obtenus au niveau de l'amélioration de l'alimentation, de l'éducation, des soins de santé et des conditions de logement pour la majorité de notre population.

Plusieurs raisons expliquent ce déséquilibre particulièrement grave, si l'on considère que les ressources humaines sont indispensables pour tous les efforts que nous entreprenons en vue d'atteindre l'objectif du développement durable.

Le temps limité qui m'est imparti ne me permet pas de m'étendre sur la variété et la complexité des causes qui ont conduit au déséquilibre que je viens d'évoquer. C'est pourquoi je me limiterai à mentionner le problème de notre incapacité d'améliorer nos possibilités d'exportation de manière significative, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, et de faire rentrer des devises en quantités suffisantes.

Les économies de petite échelle, telles celles du Suriname et de la majorité des États des Caraïbes, ont du mal à conquérir et à maintenir leur position sur le marché international, car nous sommes confrontés à des puissances que nous ne pouvons concurrencer qu'au prix de grands sacrifices. Au cours des deux dernières années, nos exportations de riz vers le marché européen ont gravement baissé.

Le Suriname n'a pas été en mesure de faire face aux revendications déposées devant l'Union européenne par ses États membres producteurs de riz.

Nous sommes confrontés, avec nos pays frères de la Communauté des Caraïbes, à un problème semblable dans le domaine de l'exportation des bananes. Dans ce contexte, nous nous heurtons à des obstacles de la part des États

membres de l'Union européenne et d'autres pays industrialisés qui utilisent l'Organisation mondiale du commerce pour essayer de mettre fin à notre position préférentielle dans le marché européen.

À notre avis, les cinq dernières années d'évaluation et de mise en oeuvre du programme d'Action 21, nous ont enseigné au moins deux leçons essentielles.

D'abord et avant tout, la communauté internationale en général, et les pays industrialisés en particulier, n'a pas été en mesure d'appliquer le principe de responsabilité commune mais différenciée, particulièrement en ce qui concerne les petites économies. La vulnérabilité des sociétés à petite échelle, d'un point de vue économique, politique et militaire, s'est heurtée à l'indifférence et n'a pas retenu l'attention.

C'est pourquoi nous proposons que le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, de la Barbade, soit suivi d'une série de réunions régionales et sous-régionales consacrées à la relation triangulaire du développement économique, de la préservation de l'environnement et de l'élimination de la pauvreté, en vue d'améliorer la qualité de la vie de la majorité de nos populations. Nous sommes convaincus que l'institution du Fonds d'intégration régional, proposé par les chefs d'État et de gouvernement des Caraïbes, sera de nature à contribuer à la réalisation de ce noble idéal.

Deuxièmement, le processus actuel de mondialisation, et notamment la libéralisation du transport des marchandises, des services et des capitaux, doit être reconnu comme une réalité. Dans le même temps, le Suriname est fermement convaincu qu'il convient d'établir un équilibre salubre entre la libéralisation de l'économie mondiale et la capacité du monde naissant de développer des communautés et des nations qui, au cours de leur histoire, n'ont pas été en mesure de concrétiser l'édification nationale dans le cadre d'une stabilité politique, administrative et socioéconomique.

En conclusion, je saisis l'occasion pour inviter tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire un effort systématique pour redynamiser la coopération internationale et le partenariat mondial en vue de parvenir à un développement plus durable dans le monde, en particulier dans les pays en développement, et faire du programme d'Action 21 le programme d'action de tous, à tous les niveaux de la société humaine.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Suriname de sa déclaration.

*M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Vytautas Pakalniškis, Premier Ministre par intérim et Ministre de la Justice de la République de Lituanie.

*M. Vytautas Pakalniškis, Premier Ministre par intérim et Ministre de la justice de la République de Lituanie, est escorté à la tribune.*

**M. Pakalniškis** (Lituanie) (*parle en lituanien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Les processus mondiaux de développement humain qui ont une incidence sur l'environnement où nous vivons représentent plus que jamais un défi pour toutes les nations et tous les États. Il y a cinq ans, la Conférence de Rio de Janeiro a institué au niveau politique le plus élevé les fondements d'un partenariat mondial. Ce partenariat revêt une importance vitale pour la recherche d'une harmonie entre le monde humain et le monde naturel, pour la compatibilité entre le développement socioéconomique et la préservation de la qualité de l'environnement pour les futures générations.

Aujourd'hui, nous sommes réunis en cette session extraordinaire de l'Assemblée générale pour réaffirmer les responsabilités politiques qui nous incombent dans la recherche d'un terrain d'entente sur les questions de protection de l'environnement et du développement social. Au moment où nous marquons le cinquième anniversaire de la Conférence sur l'environnement et le développement, il est essentiel de passer en revue les progrès réalisés vers son application et de discuter de la façon dont ces documents sont mis en oeuvre.

Même à la Conférence de 1992, tous les participants ont reconnu que l'environnement et le développement économique sont complémentaires, comme les deux faces d'une même médaille. Cependant, nous discutons encore des indicateurs à retenir pour évaluer la viabilité du développement. Une chose est claire : les efforts faits pour réaliser le développement durable doivent l'être aux niveaux local et national en tenant compte des objectifs régionaux et mondiaux. Il est également clair que nous ne pouvons réaliser un développement durable qu'en agissant dans divers secteurs : l'énergie, le transport, l'industrie,

l'agriculture, le commerce et autres activités, sur la base d'une législation et de ressources financières pertinentes et avec une participation publique adéquate.

*M. Erwa (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.*

Les principes fondamentaux de la protection de l'environnement, fondés sur un développement durable, sont énoncés en Lituanie dans le texte de loi sur la protection de l'environnement de 1992, qui a fait l'objet d'un amendement en 1996. Cette loi souligne que la politique et la pratique du développement durable doivent orienter les intérêts publics et privés vers une amélioration de la qualité de l'environnement et encourager les détenteurs de ressources naturelles à rechercher les méthodes et les moyens d'empêcher ou de réduire les incidences négatives sur l'environnement et de rendre la production moins polluante pour l'environnement. La protection de l'environnement en Lituanie est fondée sur une information complète, exacte et opportune au plan écologique et sur des conditions favorables pour inciter le public à participer activement au processus de prise de décisions.

Au cours des cinq dernières années, la Lituanie a adopté de nombreux textes de lois renforçant les exigences du développement durable dans divers domaines d'activités et élaboré plusieurs programmes d'action en vue de leur mise en oeuvre.

La loi lituanienne sur la stratégie de l'environnement et le Plan d'action, tous deux confirmés par le Parlement de la République de Lituanie en 1996, sont des documents complets et intégrés de la plus grande importance. Les éléments importants du développement durable au niveau national sont également fournis par le Programme national de développement de l'efficacité de la consommation énergétique, le Programme national sur le transport et la protection de l'environnement de 1992 et le Programme de gestion des déchets toxiques de 1993.

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, des progrès importants ont été réalisés dans l'application des conventions de Rio et autres activités liées aux questions mondiales. En 1994, la Lituanie a adhéré à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ainsi qu'au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En 1995, ce protocole a été ratifié et un programme destiné à l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone en Lituanie, aux termes du Protocole de Montréal, a été élaboré et adopté. En 1995, l'inventaire des gaz à effet de serre a été achevé, et la

Convention-cadre sur les changements climatiques a été ratifiée. En 1996, le Programme national pour la mise en oeuvre de cette convention a été approuvé par le Gouvernement. En 1995, la Convention sur la diversité biologique a été ratifiée et, récemment, le Plan d'action national sur la diversité biologique a été élaboré comme programme concret pour la mise en oeuvre de la Convention de Rio. Ce plan d'action national sur la biodiversité est lié principalement à la préservation des sites naturels les plus précieux en Lituanie, de même que de ses écosystèmes et de leurs éléments. Les zones protégées représentent 11,5 % du territoire lituanien.

Les forêts représentent l'un des éléments les plus importants pour la préservation de la biodiversité. Elles jouent un rôle important dans la régulation des processus climatiques et atmosphériques de même que dans la formation des bassins fluviaux. En 1992, les Principes relatifs aux forêts, document juridiquement non contraignant, ont été élaborés et approuvés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. On attendait de ce document qu'il devienne une convention sur la protection des forêts. Nous soutenons et saluons sans réserve cette idée. Nous appuyons également l'opinion de l'Union européenne, telle qu'exprimée à la cinquième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, à savoir que la conservation, la gestion et la mise en valeur de tous les types de forêts sont indispensables et qu'une convention mondiale devrait donc être élaborée pour atteindre cet objectif.

Je tiens à insister sur le fait que la Lituanie révisé activement ses lois et ses plans d'action pour qu'un objectif principal de sa stratégie politique soit dûment pris en compte : le succès des préparatifs concernant son adhésion à l'Union européenne. Les textes juridiques récents sont conformes aux directives de l'Union européenne ainsi qu'à ses exigences. Le Bureau juridique, établi par le Ministère des affaires européennes, facilite ce processus. En 1996, le Programme d'action national pour l'harmonisation des lois a été adopté par le Gouvernement lituanien. Le Programme définit les priorités pour la mise en pratique fructueuse des dispositions du Livre blanc de l'Union européenne. Cette année, nous nous attelons à la préparation d'une stratégie d'intégration à long terme et d'un programme d'action dans le secteur de la protection de l'environnement.

En conclusion, je voudrais souligner l'importance du soutien des pays de la région de la Baltique, notamment la Suède, le Danemark et la Finlande, pour l'application de la stratégie environnementale de la Lituanie et du Programme au niveau national pour le XXIe siècle. L'assistance de ces

États a facilité la mise en application des conditions de préadhésion à l'Union européenne et les priorités nationales de la loi lituanienne sur la stratégie de l'environnement. Nous remercions ces pays de leur assistance à la construction d'installations municipales de traitement des eaux usées. Nous espérons que la qualité des eaux fluviales s'améliorera sensiblement une fois que les principales installations de traitement des eaux usées seront achevées d'ici deux ou trois ans.

La coopération entre les pays de la région de la Baltique est très positive et fructueuse. Un partenariat actif est fondé sur les principes de la Convention sur la protection de l'environnement marin de la région de la Baltique et sur des accords bilatéraux. À l'heure actuelle, la préparation du programme sous-régional d'Action 21 — le programme balte pour le XXIe siècle — est en cours d'achèvement. La Finlande et la Lituanie sont responsables de la gestion durable du secteur des forêts de ce programme. Nous espérons que ce programme sera prêt avant la conférence de 1998 des ministres européens de la protection de l'environnement. Ce sera un programme important applicable aux conditions particulières de notre sous-région et conçu conformément aux principes du développement durable — une contribution concrète à la mise en oeuvre d'Action 21.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Premier Ministre par intérim et Ministre de la justice de la République de Lituanie.

*M. Vytautas Pakalniškis, Premier Ministre par intérim et Ministre de la justice de la République de Lituanie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Janez Drnovšek, Premier Ministre de la République de Slovénie.

*M. Janez Drnovšek, Premier ministre de la République de Slovénie, est escorté à la tribune.*

**M. Drnovšek** (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) :  
Cinq années se sont écoulées depuis que nous nous sommes réunis à Rio de Janeiro pour partager notre préoccupation au sujet de l'avenir du monde et pour nous mettre d'accord sur des politiques propres à nous donner un avenir meilleur. Pour la Slovénie, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a été l'occasion de faire sa première apparition au sein de l'Organisation des

Nations Unies et une occasion exceptionnelle de prouver qu'elle était prête à prendre part à un partenariat mondial.

Cette fois-ci, nous sommes réunis pour réaffirmer notre attachement à l'Action 21, plan mondial pour le développement durable. Si beaucoup a été fait depuis lors, beaucoup plus reste encore à faire.

Un an après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Slovénie a adopté sa Loi fondamentale sur la protection de l'environnement, qui s'inspire des principes fondamentaux des documents de Rio. En même temps, nous avons participé à des programmes internationaux destinés à protéger et à préserver au plan international les eaux, l'air, la faune sauvage et d'autres valeurs de notre monde. En tant que pays européen et alpin, la Slovénie attache une importance particulière aux efforts faits au plan international pour protéger l'environnement alpin et elle coopère sans réserve à l'application de la Convention internationale pour la protection des Alpes.

Notre politique tient compte des caractéristiques environnementales propres à la Slovénie. Plus de la moitié de notre territoire est couverte de forêts. Voilà pourquoi nous portons un vif intérêt à l'action internationale pour la protection des forêts et à l'adoption de pratiques viables de gestion des forêts. La Slovénie dispose d'un très haut degré de diversité biologique, qui, dans une très large mesure, a été préservée jusqu'à maintenant. Il nous incombe de préserver cette richesse pour nous tous et pour les générations futures. Nous sommes conscients de la nécessité de veiller au patrimoine commun et d'accepter les mesures propres à en conserver la richesse.

Toutefois, ni dans notre pays ni ailleurs dans le monde la question de l'environnement ne peut être détachée des volets économique et social du développement. Afin que le développement soit durable, nous devons réunir les priorités de ces trois domaines et essayer d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Mon gouvernement est persuadé qu'il convient d'unifier les programmes pour parvenir à un développement durable transsectoriel.

Plusieurs grandes conférences des Nations Unies ont fortement accru la prise de conscience du caractère central des questions sociales et économiques d'un développement durable de l'environnement. Au fur et à mesure que les résultats de ces conférences sont mis en oeuvre de manière intégrée, ils aideront à concrétiser les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et son principal résultat, l'Action 21.

L'action des gouvernements ne suffit pas. Tous les secteurs de la société doivent participer à l'élaboration et à l'application de programmes nationaux et locaux de développement durable. Ils ne pourront réussir que si la société civile accepte de faire des objectifs de ces programmes ses propres objectifs et si les autorités locales sont dotées des instruments et moyens qu'exige leur mise en oeuvre. Ce partenariat à l'intérieur de chaque pays devrait pleinement tenir compte du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Un développement social et économique durable, complet et juste, ne peut être réalisé sans la paix, la démocratie, la solidarité, l'égalité entre les sexes et l'élimination de la pauvreté. De même, un partenariat au sein de la communauté internationale est nécessaire.

La question du financement du développement durable reste une préoccupation primordiale. Pour aider les pays en développement à respecter les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Action 21, une nouvelle assistance financière est nécessaire. Le transfert de technologies écologiquement rationnelles et de savoir-faire des pays développés vers les pays en développement devrait retenir toute l'attention voulue. L'engagement pris à Rio d'atteindre l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement devrait être réaffirmé. Toutefois, l'aide publique au développement ne sera pleinement efficace que si elle vient s'ajouter aux ressources financières, technologiques et humaines nationales des pays en développement eux-mêmes.

Dans la Déclaration de Rio, nous avons relevé le principe des responsabilités communes mais différenciées des pays à cet égard. Nous devrions y donner suite en nous préoccupant tout particulièrement des besoins et des sensibilités des États les moins avancés.

Le succès des efforts que nous déployons pour favoriser le développement durable dépend en grande partie de l'existence d'une coopération internationale dynamique et efficace. Nous félicitons la Commission du développement durable, qui s'est révélée être un mécanisme fructueux pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle s'est également avérée être une instance précieuse pour l'échange d'expériences sur la mise en oeuvre de l'Action 21 au niveau national. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui célèbre son vingt-cinquième anniversaire cette année, devrait être renforcé pour être en mesure de faire entendre une voix claire et autorisée sur les contributions de l'environnement au développement durable.

L'émission et la concentration des gaz à effet de serre continuent d'augmenter, bien que de nombreux pays, dont la Slovénie, soient Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il convient de renforcer notre attachement à la réalisation des objectifs de la Convention. Le Mandat de Berlin a été une étape importante, mais seulement la première dans ce sens; la troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Kyoto cette année, nous offrira une nouvelle occasion d'adopter un instrument juridiquement contraignant qui actualiserait le Mandat de Berlin et quantifierait clairement la limitation des émissions des gaz à effet de serre. À cet égard, la Slovénie se félicite de l'accord auquel est parvenu l'Union européenne en vue d'une réduction progressive de ces émissions.

La Slovénie encourage la communauté internationale à redoubler d'efforts pour relever les défis du développement durable qui sont particuliers aux petits États insulaires en développement.

En outre, nous sommes d'avis que l'utilisation de sources renouvelables d'énergie devrait augmenter. La recherche en matière d'énergie et les efforts de développement devraient recevoir l'appui nécessaire. Les ressources voulues pour promouvoir la conservation de l'énergie devraient également être mobilisées.

Nous partageons le souci commun de préserver les réserves d'eau douce, qui sont des ressources limitées et qui pourraient bientôt devenir le principal facteur limitant le développement économique du monde. Nous sommes fortement partisans d'un renforcement de la coopération internationale pour la protection des réserves d'eau douce et pour des programmes et des projets intégrés d'alimentation en eau. Il convient de mettre beaucoup plus l'accent sur le partage des informations et de l'assistance technique, ainsi que sur la fourniture des ressources financières appropriées, au sein des gouvernements et des institutions internationales, telles que le Fonds pour l'environnement mondial.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Slovénie continuera de contribuer à la solution des principaux problèmes que pose l'environnement mondial. Tout aussi importants soient-ils, les engagements pris à Rio ne suffisent pas. Des projets et des instruments concrets permettant d'y donner suite sont, selon moi, d'une importance décisive pour la réalisation de l'objectif que nous partageons tous — le développement durable.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Premier Ministre de la République de Slovénie de sa déclaration.

*M. Janez Drnovšek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. David Oddsson, Premier Ministre de la République d'Islande.

*M. David Oddsson, Premier Ministre de la République d'Islande, est escorté à la tribune.*

**M. Oddsson** (Islande) (*interprétation de l'anglais*) :  
Les questions environnementales ont occupé au cours des dernières années une place de plus en plus importante dans les affaires internationales. Il est clairement admis que la pollution et la dégradation de l'environnement transcendent les lignes de partage traditionnelles entre les États et qu'une volonté mondiale est nécessaire pour lutter contre ces problèmes. De plus, il est admis que les impératifs de l'environnement doivent être intégrés dans la prise de décisions sur les questions sociales et économiques dans un contexte élargi.

Le Sommet de Rio et l'adoption d'Action 21 ont incité les gouvernements à coopérer dans des forums mondiaux et régionaux. Ils ont également encouragé les gouvernements nationaux et les autorités locales, ainsi que les organisations non gouvernementales et les entreprises, à développer des stratégies et des moyens pour répondre aux nouveaux critères. Le Gouvernement islandais est attaché au développement durable et a, pour sa part, adopté une stratégie nationale et un programme d'action pour atteindre les objectifs qui ont été fixés.

Mais au moment où nous nous réunissons ici pour évaluer les progrès accomplis depuis Rio, on ne saurait se laisser aller à l'autosatisfaction. Les réalisations ont été vraiment modestes comparées aux tâches qui nous attendent et aux espoirs suscités au Sommet de Rio. Aujourd'hui, nous devons de toute urgence faire face à des perspectives qui menacent de devenir de sombres réalités. Je me contenterai de mentionner les changements climatiques et l'augmentation de la pollution marine, qui menacent d'avoir des effets défavorables et irréversibles à l'échelle mondiale. D'après un rapport nouveau sur la situation environnementale en Arctique, il existe là une dangereuse accumulation d'une pollution provenant de régions éloignées.

Tous les efforts doivent être faits pour inverser la tendance. Nous avons noté des résultats positifs et concrets au cours des dernières années, et nous fondons beaucoup d'espoirs sur l'entrée en vigueur de conventions comme celles sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification.

Ces évaluations positives sont dues pour une large part au consensus forgé entre les nations du monde sur la nécessité d'accorder la priorité à l'environnement. Je suis convaincu que nous devons nous appuyer sur ce consensus dans nos entreprises futures, mais je crains qu'il ne s'affaiblisse si nous n'avancions pas avec prudence et bon sens. Je veux parler notamment de la moisson de ressources biologiques et des intérêts, droits et obligations qu'ont des États à utiliser leur ressources d'une manière durable. Ce droit doit être respecté.

Si nous voulons préserver et renforcer notre consensus sur la priorité à accorder à l'environnement, il faut s'abstenir de se laisser influencer par une propagande simpliste et trompeuse qui finalement aboutit à le saper. Il est très important de travailler avec des organisations non gouvernementales, mais il est également important de résister aux pressions d'innombrables groupes d'écologistes qui sont désireux de couper le lien vital entre l'environnement et l'économie et qui voient dans l'environnement moins une ressource pour la subsistance humaine qu'une réserve naturelle.

Nous ne pouvons nous permettre des divisions inutiles. Nous devons mettre en pratique le principe du développement durable et non nous laisser distraire des défis réels et sérieux que pose l'environnement et qui doivent être relevés.

L'Organisation des Nations Unies a décidé de faire de l'année prochaine l'année des océans. Selon mon gouvernement, cette célébration nous offrira une précieuse occasion d'examiner des questions liées à l'environnement marin, qui n'ont pas jusqu'ici reçu toute l'attention qu'elles méritent si largement.

La protection de l'environnement marin et l'utilisation durable de toutes les ressources marines doivent être considérées comme des sujets prioritaires. L'écosystème marin doit être protégé des déchets et des produits chimiques toxiques, et une attention particulière doit être accordée aux polluants organiques persistants, qui menacent gravement la santé et l'environnement. Nous devons mettre au point sans retard un accord global et juridiquement contraignant pour résoudre ce sérieux problème, et le Programme d'action de

Washington, qui vise à limiter la pollution provenant d'activités d'origine tellurique, doit être pleinement appliqué.

La santé de l'écosystème marin déterminera si les océans peuvent continuer à fonctionner comme source alimentaire durable pour l'ensemble de l'humanité. Comme il a été confirmé au Sommet alimentaire mondial à Rome, en novembre dernier, il nous faudra explorer tous les moyens possibles et faire meilleur usage des ressources disponibles si nous voulons réussir à assurer dans les décennies à venir une alimentation adéquate à la population mondiale qui croît rapidement.

À cette fin, nous continuons d'améliorer l'utilisation des ressources biologiques et renouvelables de la mer. Il a été souligné que de nombreux stocks halieutiques ont été exploités de façon inadéquate, et que la conservation de certains laissent à désirer, ce qui dans certains cas peut être directement lié aux subventions économiques accordées au secteur de la pêche. Nous devons cependant reconnaître que des progrès importants ont été accomplis dans de nombreux domaines grâce au fait que les volumes admissibles des captures s'alignent sur les niveaux durables et scientifiquement approuvés. Un nombre croissant de pays commencent à comprendre que, à moyen et long terme, les buts économiques et écologiques sont inséparables.

Des progrès supplémentaires doivent être faits, et l'Islande est prête à apporter son soutien à cet égard. Le mois dernier, l'Islande et l'Université des Nations Unies ont signé un accord sur l'établissement permanent en Islande du Programme de formation aux industries de pêche de l'Université, conçu pour accueillir des étudiants dès l'année prochaine. Nous espérons beaucoup que le Programme contribuera à garantir une gestion plus rationnelle des pêcheries à l'échelle mondiale et qu'en particulier, les pays en développement pourront en tirer bénéfice.

Depuis le Sommet de Rio, des instruments importants ont été conclus pour guider la coopération internationale dans le domaine de la pêche. S'appuyant sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui demeure le cadre dans lequel les nations organisent leur coopération régionale et règlent leurs conflits, et la complétant, l'Accord sur les stocks de poissons grands migrants est d'une grande importance.

D'après le Gouvernement islandais, la Convention sur le droit de la mer continuera d'être la base de la coopération internationale sur l'utilisation des ressources marines et sur la protection de l'environnement marin. Le rôle de la

Commission sur le développement durable sera de fournir une vue générale, de publier des recommandations et d'encourager les consultations internationales sur les questions relatives aux océans.

Notre réunion ici à New York vient à point nommé. Nous avons reconnu que jusqu'ici des progrès insuffisants ont été faits dans de nombreux secteurs. Plus important encore, nous avons également réaffirmé notre volonté d'accorder une priorité à l'environnement et au développement durable, en tant que principes devant guider les efforts renouvelés et renforcés que nous ferons à l'avenir.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :

Je remercie le Premier Ministre de la République d'Islande de sa déclaration.

*M. David Oddsson, Premier Ministre de l'Islande, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. José María Figueres, Président de la République du Costa Rica.

*M. José María Figueres, Président du Costa Rica, est escorté à la tribune.*

**Le Président Figueres** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Cinq ans après le Sommet de Rio, je viens pour tenir l'engagement pris de réaliser le bien-être auquel nous aspirons tous sur notre planète. Durant la deuxième moitié de ce siècle, nos objectifs de développement étaient déterminés par la guerre froide. Cela appartient maintenant à l'histoire. Aujourd'hui, alors que nous édifions le nouveau monde de l'économie mondialisée, qui coïncide avec le début du nouveau millénaire, nous avons de nouvelles lignes directrices pour adapter nos anciens objectifs de développement : le programme Action 21, qui a été adopté il y a cinq ans à Rio.

La question qui se pose est : l'appliquons-nous? Aujourd'hui je témoigne qu'au Costa Rica, au prix d'efforts et de ténacité, la réponse est oui. Le mandat de Rio nous invite à aller au-delà d'un effort de conservation. Il propose un changement dans notre mode de développement. C'est pourquoi, le 9 mai 1994, premier jour de notre gouvernement, nous avons convoqué d'éminents Costa-Riciens et des experts internationaux pour leur faire part de l'ensemble de notre proposition; n'étant plus satisfaits du court terme et des efforts isolés de développement qui ne répondaient pas aux défis réels de l'avenir, nous avons proposé un

développement durable qui coordonne des efforts simultanés aux plans économique, social et environnemental.

Au plan économique, pour consolider les équilibres macroéconomiques qui augmentent les niveaux d'épargne et les possibilités d'investissement. Au plan social, pour investir dans le bien-être de nos peuples afin qu'ils puissent accroître toutes leurs capacités grâce à un réseau social doté d'un système de services propre à veiller à la protection et à la qualité de vie de tous les Costa-Riciens. Au plan de l'environnement, pour faire une alliance avec la nature, qui nous permette d'utiliser aujourd'hui, tout en les conservant et en les augmentant pour demain, nos ressources naturelles.

Aujourd'hui, je salue l'effort que font mes compatriotes et je vais mentionner quelques réalisations concrètes auxquelles ils ont participé.

Dès les premiers mois qui ont suivi sa mise en place, notre gouvernement a créé le Conseil de développement durable, composé d'organisations non gouvernementales, pour promouvoir, avec l'aide de la société civile, la mise en oeuvre du programme de Rio.

Le Congrès de la République a ratifié la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

Côté changements climatiques, aujourd'hui nous sommes un pays qui a des niveaux d'émissions stables, et côté biodiversité nous procédons à un inventaire de tout ce que nous possédons.

S'agissant de l'utilisation actuelle du sol, avec l'aide de l'ONU nous préparons une proposition d'aménagement du territoire national en quatre catégories : les terres agricoles, les forêts, les zones d'urbanisation et le développement industriel, et les espaces réservés aux parcs et réserves naturelles. Ce plan sera prêt en décembre prochain.

Conformément à la révision de notre politique énergétique, seules des sources renouvelables et propres devront être utilisées avant 2010. En outre, nous exécutons déjà des programmes de conservation et d'administration de la demande énergétique, avec des réductions de plus de 5 % de la consommation totale d'électricité.

Nous éliminons le plomb de l'essence et, en conséquence, les niveaux de plomb ont baissé dans le sang des Costa-Riciens. Maintenant nous cherchons à éliminer le soufre contenu dans le carburant diesel, et, de plus, nous

avons déjà entamé un programme de transport par véhicule électrique pour les Costa-Riciens.

Nous avons introduit des réformes importantes dans le système d'éducation en vue d'améliorer la qualité et la couverture de l'éducation publique. À la fin de 1997, 50 % de la population des écoles primaires et 100 % des jeunes qui vont au collège auront accès à des laboratoires informatiques dans leurs écoles et dans leurs collèges. Aujourd'hui nous enseignons deux langues dès la onzième afin de devenir un pays bilingue, afin d'être plus aptes à faire face à la concurrence dans l'économie mondialisée.

Nous avons commencé il y a quelques années à créer sur des parties de notre territoire national des parcs nationaux et des réserves biologiques. Aujourd'hui ces zones représentent 30 % de la superficie totale de notre territoire et composent notre système national de zones de conservation. Ces dernières années, notre pays a développé l'expression «écotourisme». Aujourd'hui, dans un pays de 3,5 millions d'habitants, nous accueillons par an 700 000 touristes qui sont attirés principalement par nos parcs et nos réserves.

Pays d'une superficie de 52 000 kilomètres carrés seulement, le Costa Rica abrite 500 000 espèces de plantes, animaux et micro-organismes, représentant 5 % du total de la biodiversité du monde. C'est pourquoi, nous commençons à appeler nos zones de conservation les nouvelles usines de biodiversité. Notre institut de biodiversité a reçu il y a deux ans en Espagne le prix du Prince des Asturies pour son travail de pionnier en matière de science et de technologie.

Aujourd'hui nous tirons parti du potentiel de nos arbres pour éliminer le dioxyde de carbone de l'atmosphère grâce au processus de photosynthèse. En vendant ce système de nettoyage de l'atmosphère sur les marchés des valeurs internationales, les Costa-Riciens assument leur responsabilité de citoyens du monde.

Pour terminer, je rappelle qu'il y a 50 ans, mon pays a fait un grand pas en avant lorsqu'il a décidé de supprimer l'armée. Aujourd'hui nous faisons un autre grand pas en avant en associant les aspects économiques, sociaux et environnementaux de notre développement à un projet à long terme, afin de veiller à ce qu'un avenir plus prometteur et un avenir de bien-être durable soient réservés aux nouvelles générations.

En coordination étroite avec nos frères d'Amérique centrale, nous travaillons de façon plus intégrée que jamais

pour le bien-être de la région, unis dans le cadre de notre Alliance pour le développement durable.

Action 21 et notre programme de développement durable libèrent l'imagination et la créativité d'une nouvelle génération de citoyens, plus conscients des questions qui nous concernent, d'un nouveau leadership, qui ensemble suscitent un nouveau rêve, un nouvel idéal et un nouvel ordre du jour politique.

Oui, le Costa Rica applique le programme Action 21.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Président de la République du Costa Rica de son allocution.

*M. José María Figueres, Président du Costa Rica, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Ricardo Alarcón de Quesada, Président de l'Assemblée nationale de la République de Cuba.

*M. Ricardo Alarcón de Quesada, Président de l'Assemblée nationale de la République de Cuba, est escorté à la tribune.*

**M. Alarcón de Quesada** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Cinq ans après le Sommet de Rio, les problèmes que l'on s'était promis de résoudre se sont aggravés. L'espoir de leur trouver une solution a été brisé, en même temps que des millions d'hectares de forêts ont été détruits et des milliers d'espèces animales et végétales ont disparu, lesquelles ont été dissoutes dans les mers et les rivières polluées et dans l'atmosphère irrespirable ou enterrées dans les sols arides et les déserts.

Les émissions de dioxyde de carbone ont augmenté dans plusieurs pays industrialisés, et on prévoit que rares seront ceux qui réussiront d'ici à l'an 2000 à stabiliser aux niveaux de 1990 leurs émissions de gaz à effet de serre.

Si Rio a semblé être le réveil dangereusement tardif de la conscience universelle, ce qui s'est passé depuis ne fait que prouver combien l'égoïsme insensé d'un système peut sacrifier tout au profit de quelques-uns.

Les pauvres se multiplient et deviennent plus pauvres. Parmi eux les femmes et les enfants sont en nombre croissant. Trois cent cinquante-huit personnes ont des moyens supérieurs au revenu annuel combiné de pays comptant

ensemble 2,5 milliards d'habitants, soit près de 45 % de la population mondiale.

Rares sont les pays développés qui ont apporté la maigre contribution de 0,7 % du produit intérieur brut annuel à l'aide publique au développement, qui continue à baisser et dont le niveau est aujourd'hui le plus bas depuis 1983.

En outre, le service de la dette extérieure du tiers monde représente chaque année plus du triple de cette aide. Ainsi, et en raison de l'échange inégal et de la fuite de capitaux, les pays pauvres financent l'opulence et la gaspillage des autres.

Les choses n'ont guère changé. L'ancien colonialisme persiste sans que la rhétorique trompeuse de la mondialisation n'arrive à la masquer. Subjuguer le monde, telle reste sa véritable essence. La coopération internationale est une phrase vide de sens. L'impérialisme anéantit les souverainetés et piétine les droits dans le monde entier.

Comment peut-on espérer un traitement juste des autres États si le plus puissant bafoue l'Organisation et tous ses Membres? Celui qui en bénéficie le plus, en tant que Siège de l'Organisation des Nations Unies, cherche à ne pas payer ce qu'il lui doit et à obliger les autres à assumer une partie de sa contribution et à imposer à l'Organisation des conditions inadmissibles. Depuis quand le débiteur principal de l'ONU est-il son propriétaire?

Pour ceux qui ont amassé leur richesse en exploitant le tiers monde, il ne s'agit pas véritablement de prêter assistance, mais de restituer une partie de ce qu'ils ont pillé. De même qu'ils ont l'obligation de payer leur dette écologique, en tant que principaux responsables de la dégradation de l'environnement par leurs modes irrationnels de consommation et de gaspillage. Il leur appartient de modifier radicalement ces modes au lieu d'essayer de les transférer, comme ils le font de façon irresponsable, aux minorités privilégiées des pays pauvres. Ce qu'ils doivent transférer aux pays en développement, ce sont des technologies écologiquement rationnelles selon les conditions préférentielles définies à Rio.

Loin de les voir respecter leurs engagements, nous les voyons ignorer ce à quoi ils ont souscrits il y a cinq ans, et, pis encore, essayer de modifier ces engagements et d'imposer des restrictions nouvelles et arbitraires aux pays sous-développés, ce qui rendra encore plus difficile le développement durable.

La cupidité capitaliste est la cause principale de l'injustice qui sévit dans le monde et des dommages graves causés à la nature qui menacent aujourd'hui la survie de l'humanité. Il est absurde de chercher à guérir ces maux avec le culte aveugle du marché, avec davantage d'égoïsme et davantage de capitalisme.

Pour préserver la nature, il est indispensable de transformer complètement les relations entre les nations et entre les hommes. La Terre ne vivra que si nous sommes capables d'y instaurer justice et solidarité.

Si pour le tiers monde le développement durable est un objectif difficile à atteindre dans les circonstances actuelles, pour Cuba, c'est encore plus difficile. Nous continuons de nous efforcer de l'atteindre en pleine guerre économique, politique et même biologique menée contre Cuba par les États-Unis, qui porte atteinte aux droits à la vie de notre peuple et qui est menée en violation des résolutions de l'Assemblée, en violation du droit international et de la souveraineté des autres nations.

Les puissants nous demandent de renoncer à ce dont nous sommes convenus au Sommet il y a cinq ans. Au lieu de mettre en pratique d'urgence le Programme d'action de Rio, ils nous invitent tout simplement à l'abandonner. Nous devons rejeter et condamner cette tentative. L'hégémonie et l'arrogance ne peuvent s'imposer à une humanité qui a droit à son avenir, qui doit lutter et luttera pour le préserver. Les puissants devraient se rappeler qu'ils habitent la même planète que leurs victimes, et que s'ils s'obstinent à la détruire leurs enfants et les nôtres subiront le même destin.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Président de l'Assemblée nationale de la République de Cuba de sa déclaration.

*M. Ricardo Alarcón de Quesada, Président de l'Assemblée nationale de la République de Cuba, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala.

*M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala, est escorté à la tribune.*

**Le Président Arzú Irigoyen** (*interprétation de l'espagnol*) : Il y a 50 années, ce qui aujourd'hui représente notre territoire était bien différent. Il a émergé de la mer il

Il y a exactement 50 millions d'années avec une partie de ce qui est actuellement l'État mexicain de Chiapas, et les pays d'El Salvador et du Honduras ainsi que de la moitié de la partie septentrionale du Nicaragua. Pendant 40 millions d'années, ce pays nouveau-né a constitué la limite méridionale de l'Amérique. Pendant toute cette période la flore et la faune qui prospèrent dans une région australe ont migré vers cette terre.

Quarante millions d'années après, le reste de l'isthme centraméricain est sorti des eaux pour se raccorder à l'Amérique du Sud et compléter le pont qui fait du continent américain une seule unité géographique. Dès lors, la flore et la faune provenant du sud ont également migré sur notre territoire.

Les caractéristiques particulières de notre terre, avec ses plissements profonds, ses niches écologiques, ses chaînes de montagnes et de volcans ont permis à des espèces et à des variétés qui, sous d'autres latitudes, auraient été en concurrence dans un processus de sélection naturelle, de trouver des zones où elles ont pu survivre. C'est plus ou moins ainsi que s'est constituée l'extraordinaire diversité biologique de notre sol.

Dans le Popol Vuh, livre sacré de la culture maya-quiché, il est relaté que les premiers émigrants sont arrivés à la terre de Paxil et Cayalá, celle des épis jaunes et blancs, dont l'abondance des fruits et miels a pu nourrir toutes les populations migrantes. Lorsque les conquistadors espagnols partirent du Mexique vers le sud, ils apprirent qu'ils se dirigeaient vers Cuauhtemalán, terme qui, dans la langue Náhuatl, signifie «la terre des forêts». En effet, plus de 70 % de notre territoire est à vocation forestière.

Peu à peu, les hommes, pour survivre, commencèrent à transformer ce sanctuaire naturel de manière presque imperceptible au début. Avec le temps, la dynamique de ce processus s'est accentuée et les forêts primitives ont fait place à la culture du maïs, notre grain civilisateur. Au fur et à mesure que le territoire du Guatemala s'est rallié au marché mondial, que la population s'est accrue et que les technologies se sont perfectionnées, le processus de transformation s'est accentué jusqu'à prendre des allures dévastatrices dans des régions très vastes.

Toutefois, il y a encore 25 ans environ, le tiers de notre territoire du Petén était couvert par une forêt tropicale humide, qui était le centre de la culture maya et était pratiquement intacte. Dans cette vaste région vivaient alors environ 25 000 personnes. Aujourd'hui, poussées par le besoin, plus de 350 000 personnes y vivent, la forêt

tropicale est ainsi réduite à un cinquième de ce qu'elle était, et ce processus se poursuit à une vitesse alarmante.

Je voudrais, de cette tribune, attirer l'attention du monde sur la tragédie universelle que représente la dégradation de notre environnement, en particulier dans le Petén, qui est l'un des derniers poumons du continent américain, et où est conservé un trésor biologique qui sans doute contient les clefs de la survie de l'humanité.

Il y a à peine 10 ans, un rapport a été publié qui a marqué un jalon dans l'histoire contemporaine. En effet, en 1987, l'ouvrage intitulé «Notre avenir à tous», ou rapport Brundtland, a défini le concept de développement durable, en nous démontrant que la protection de l'environnement et la croissance économique à long terme ne sont pas incompatibles mais complémentaires, voire mutuellement dépendantes. Ainsi, si nous voulons donner une chance à l'avenir, nous devons coopérer pour mener à bien la tâche essentielle : mettre fin à la pauvreté — condition préalable essentielle au développement durable.

Aujourd'hui, cinq ans après Rio, nous, les dirigeants des nations du monde, nous nous réunissons à nouveau, non seulement pour nous féliciter de ce que nous avons accompli depuis lors mais également pour dresser un bilan critique de ce que nous n'avons pas réalisé. Car, nous n'avons qu'une Terre où nous pouvons vivre et coexister.

Permettez-moi de donner à l'Assemblée un bref exposé de ce qu'a réalisé mon pays au titre des engagements qu'il a pris au Sommet Planète Terre. Depuis 1996, le Guatemala dispose de son propre programme Action 21, lequel se définit comme une stratégie générale d'action intégrée et multisectorielle en faveur du développement durable de notre pays, qui est coordonnée avec l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale que nous sommes en train de promouvoir dans notre région.

Dans ce cadre d'action, mon gouvernement a élargi et approfondi la législation relative à l'environnement, la mettant au service de la collectivité guatémaltèque. Il a créé des mécanismes financiers souples ayant des ressources propres, tel que le fonds guatémaltèque pour l'environnement. Il a renforcé les institutions chargées de l'environnement et créé des conseils de développement durable à travers le système national de conseils de développement urbain et rural, et ce, du niveau national au niveau municipal en attendant d'en créer prochainement au niveau local.

Je tiens à souligner le lien qui existe entre les moyens de survie et la conservation des sites naturels. L'expérience a démontré que nul pouvoir humain n'est capable de faire respecter l'environnement naturel s'il n'offre pas aux habitants de choix concernant leur vie. C'est non seulement impossible mais également inadmissible du point de vue moral.

Les moyens dont nous disposons actuellement pour résoudre ce dilemme sont tout à fait inadéquats. La situation serait différente si la prise de conscience universelle des questions de l'environnement se traduisait par un ordre économique international que pourrait absorber équitablement le coût de la protection de la nature pour le bien de toute l'humanité. Ce qui est inacceptable ce sont des politiques exclusivement écologistes qui n'établissent pas un lien entre les droits et les obligations : les droits sont pour certains, les obligations pour d'autres.

J'apprécie grandement les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'environnement, ce qui équivaut à dire en faveur de la vie. J'ai bon espoir que la sagesse de l'espèce humaine lui permettra de survivre à la catastrophe qui résulte de ces propres modes de consommation et de développement. Nous avons reçu la Terre de nos ancêtres et nous la devons à nos enfants. La nature elle-même nous contraint à prendre des mesures concertées. Ne pas répondre à cet appel conduirait immanquablement à notre ruine.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Président de la République du Guatemala pour sa déclaration.

*M. Alvaro Arzú Irigoyen, Président de la République du Guatemala, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Gonzalo Sánchez de Lozada, Président de la République de Bolivie.

*M. Gonzalo Sánchez de Lozada, Président de la République de Bolivie, est escorté à la tribune.*

**Le Président Sánchez de Lozada** (*interprétation de l'espagnol*) : Lorsqu'on parle de développement durable, je me rappelle toujours la phrase d'un paysan qui en voyant son village détruit par une avalanche provoquée par le déboisement a dit «Dieu pardonne toujours, l'homme parfois, la nature jamais».

Les discours prononcés par de nombreux présidents hier et aujourd'hui appellent de manière spectaculaire notre attention sur l'insuffisance des mesures prises en vue de réaliser un développement durable. En continuant ainsi, nous nous rapprochons du jour où nous devrons affronter le châtement de la nature qui, comme le disait ce paysan, ne pardonne jamais.

Certes nos vues sur ce point divergent toujours, mais il n'en reste pas moins que cela ne saurait justifier le peu de progrès réalisés, car il nous reste à accomplir une tâche toujours plus grande dans un délai de plus en plus court. Il importe de combler l'écart important qui existe entre l'approche du développement des pays en développement, qui luttent pour éliminer la pauvreté à tout prix, et l'approche environnementale des pays industrialisés, qui veulent éviter aux autres pays de commettre les erreurs de non-durabilité qu'ils ont eux-mêmes connues. Cette réunion, comme la Conférence de Rio, puis le Sommet panaméricain pour le développement durable, tenu à Santa Cruz, Bolivie, constitue l'occasion rêvée de rechercher un consensus. Cet effort doit se poursuivre à Kyoto, puis au prochain Sommet des Amériques, à Santiago, Chili.

En 1994, les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Miami à l'occasion du Sommet des Amériques, avaient recommandé la tenue du Sommet panaméricain pour le développement durable, qui s'est tenu à Santa Cruz, en Bolivie, deux années plus tard. À cette occasion, nous avons adopté la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra, dont je voudrais rappeler les termes aujourd'hui. Le développement durable est un ensemble intégral qui englobe les dimensions économique, politique et sociale, ainsi qu'une quatrième dimension, à savoir la dimension environnementale. Le développement durable suppose une compréhension du fait que, si le développement économique joue un rôle moteur, il n'en forme pas moins un tout avec le développement politique et social, et ce tout, pour être durable, doit également englober la dimension environnementale. Le développement durable suppose, en outre, une reconnaissance de fait que la diversité culturelle de nos peuples et l'éducation de nos enfants doivent être reconnues comme la base de tout développement. Si le développement doit être durable, il doit être démocratique et participatif. En d'autres termes, la planification et la gestion doivent mobiliser le concours de toute la société, le développement durable relève de la responsabilité de chacun. Cela ne dispense nullement les gouvernements de s'acquitter de leurs responsabilités, au contraire, cela souligne la responsabilité qui leur incombe dans les efforts déployés au niveau mondial pour améliorer la situation des pays et édifier un monde meilleur. En effet, le développement durable ne sera une

réalité que lorsque nous reconnaissons qu'il doit être le fruit d'une responsabilité partagée des personnes et des pays.

Heureusement, la guerre froide a pris fin. Mais nous sommes à présent confrontés à une autre guerre qui risque d'être encore plus dévastatrice, voire finale. Il s'agit de la guerre menée pour le développement durable, c'est-à-dire la guerre que nous livrons contre la pauvreté tout en préservant notre environnement.

Il faut faire preuve de solidarité, une des ressources de la nature humaine, si nous voulons sauver l'humanité de la catastrophe où nous conduisent les attitudes irrationnelles et irresponsables. Mais cette solidarité doit se concrétiser, et ne pas être simplement théorique, grâce à des fonds provenant des programmes d'aide publique au développement, qui, au lieu de diminuer chaque jour, doivent être augmentés inconditionnellement. Pourquoi? Pour sauvegarder ce que nous avons de plus cher, ce qui nous tient le plus à coeur, la vie de nos enfants.

Dans mon pays, nous avons livré de dures batailles au début de cette guerre, qui a été une révolution démocratique tranquille en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie du peuple bolivien. À cette fin, nous avons créé le Ministère du développement durable et de l'environnement, qui sert de centre de coordination stratégique aux programmes de développement. La démocratie a été rendue plus démocratique grâce à la participation populaire et à la décentralisation administrative de l'État. Une réforme de l'enseignement est en cours, qui tient davantage compte de la réalité multiculturelle et plurilingue de notre pays. De plus, nous favorisons les entreprises publiques qui, sans toucher au patrimoine national du peuple bolivien, ont consenti des investissements importants pour nous permettre de rendre aux citoyens ce qui leur appartient, au moyen d'un système de pensions aujourd'hui universel.

Mais, en menant la guerre pour le développement durable, les efforts isolés, si bien intentionnés et appropriés soient-ils sont néanmoins insuffisants. C'est pourquoi nous avons l'ONU qui peut et doit donner un exemple de solidarité internationale. Le temps du changement est venu. Le nouveau Secrétaire général s'est vu confier la formidable tâche de réorganiser les Nations Unies. Il faut empêcher que cette restructuration apporte des changements qui ne changent rien. Il ne peut s'agir d'un simple remaniement bureaucratique. C'est l'occasion du siècle qui s'offre de faire du développement durable le principe directeur de l'Organisation des Nations Unies, qui amènera celle-ci à s'acquitter plus efficacement du rôle qui lui a été conféré de garant de la paix, de la justice et de la sécurité dans le

monde. À partir de maintenant, toutes les réunions de l'Organisation, qu'elles soient de petite ou de grande portée, ne pourront plus délibérer d'une seule question sans tenir compte du fait que tout est étroitement lié au développement durable.

Espérons que la nature envisagera la possibilité de nous pardonner, qu'elle ne nous châtie pas et qu'elle nous donnera le temps d'édifier un monde meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Président de la République de Bolivie de sa déclaration.

*M. Gonzalo Sánchez de Lozada, Président de la République de Bolivie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je donne la parole à S. E. M. Bernardo Ferraz, Ministre de l'environnement du Mozambique.

*M. Bernardo Ferraz, Ministre de l'environnement du Mozambique, est escorté à la tribune.*

**M. Ferraz** (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une grande satisfaction et un grand espoir que je suis venu ici aujourd'hui pour procéder à une évaluation collective de la façon dont les engagements pris il y a cinq ans à Rio ont été honorés, et pour nous préparer à affronter les défis qui nous attendent à l'aube du prochain siècle.

Nous sommes fermement convaincus que sous la conduite éclairée du Président de l'Assemblée générale, et avec la bonne volonté et la collaboration de nous tous, cette session sera couronnée de succès.

Les instruments préparés et adoptés au Sommet de la Terre de 1992, et notamment Action 21, sont des documents d'une importance exceptionnelle, car ils définissent les directives destinées à promouvoir le développement durable.

Outre qu'il a défini des domaines dans lesquels l'humanité devrait consacrer ses efforts, notamment pour lutter contre la pauvreté, protéger et promouvoir la santé des hommes, lutter contre la désertification et la sécheresse, et favoriser une agriculture durable et un développement rural, le Sommet de la Terre a mobilisé le soutien et l'attention de plusieurs acteurs de la communauté internationale dont ceux qui, par le passé, avaient fait preuve d'indifférence ou se considéraient en marge du concert des nations.

Bien des choses se sont passées depuis Rio. Il existe aujourd'hui une prise de conscience plus grande des questions de l'environnement et une préoccupation accrue à leur sujet. Cependant à en juger par les engagements pris à Rio, beaucoup reste à faire.

Selon les principes et recommandations adoptés au Sommet de Rio, des efforts considérables ont été faits par le Gouvernement mozambicain dans l'élaboration des politiques et des stratégies propres à promouvoir le développement durable au niveau national.

Après le Sommet de la Terre, le Gouvernement a créé la Commission nationale de l'environnement, institution chargée d'élaborer des stratégies et des politiques relatives à la protection de l'environnement. Cette institution a lancé le processus de rédaction du Programme national de gestion de l'environnement, qui est le plan environnemental du Mozambique et qui a été récemment adopté grâce à un processus faisant appel à de larges couches de la société; il s'est avéré être un processus participatif sans précédent dans le pays.

Le Programme définit les grandes préoccupations et les défis majeurs de l'environnement et du développement durable dans le pays. Il contient la politique et la stratégie nationales de l'environnement et propose une législation-cadre pour l'environnement. Il énonce également les grandes priorités eu égard aux mesures à prendre dans les domaines de la gestion des ressources naturelles par les collectivités locales, de la gestion de l'environnement urbain et des zones côtières. D'autres grands domaines d'action actuellement en cours d'application comportent une étude nationale sur la biodiversité, une étude sur les changements climatiques dans le pays, un programme de gestion des zones côtières et la création d'un centre de transfert des technologies.

En vue de renforcer le rôle et la responsabilité du gouvernement dans la mise en oeuvre des recommandations de Rio, le Ministère de la coordination et de l'environnement a été créé en 1994. Entre autres tâches, il est chargé de faire porter ses efforts sur la sensibilisation du public aux questions de l'environnement et du développement durable parmi des groupes spécifiques tels que les membres du gouvernement, les représentants des institutions éducatives et d'organisations non gouvernementales, ainsi que les femmes, les jeunes et les enfants, et il aide les responsables d'entreprises et le secteur privé en général à faire figurer les préoccupations que suscite l'environnement dans leurs efforts de développement.

Des efforts sont également faits pour examiner et mettre à jour la législation nationale afin d'utiliser sur une base environnementale plus rationnelle les ressources naturelles et de combler les lacunes existantes. Il convient de souligner en particulier la révision en cours de la législation relative aux biens fonciers, qui est destinée à faire en sorte que les terres soient la propriété des citoyens, en particulier des populations rurales. La loi sur l'autorité locale récemment adoptée par le Parlement, représente également un progrès remarquable, étant donné qu'elle souligne la nécessité d'une gestion durable des ressources humaines au niveau local.

Au niveau international, outre l'adhésion du Mozambique aux grandes conventions internationales sur l'environnement, il convient de relever les efforts déployés par la Communauté des pays lusophones pour oeuvrer ensemble à la mise en oeuvre du programme Action 21, de même que les importantes mesures en cours d'élaboration à l'intention des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe afin d'harmoniser et de coordonner leurs activités de gestion de l'environnement.

En qualité de membre, le Mozambique a pris une part active aux travaux de la Commission du développement durable, qui a fait un excellent travail en préparant l'actuel Sommet. Nous pensons que le rôle de la Commission devrait être renforcé.

La dette extérieure qui pèse lourdement sur les économies pauvres des pays en développement entrave leur développement, et, partant, creuse davantage le fossé entre pauvres et riches et engendre un cercle vicieux de pauvreté qui menace le maintien de la vie sur notre planète. Dans le groupe des nations en développement, il y a un autre fossé qui s'élargit entre les pays les moins avancés et les autres.

La pauvreté et la dégradation de l'environnement ont des effets réciproques. La pauvreté est absolument incompatible avec une protection et une gestion rationnelles de l'environnement. Malgré les réalisations assez importantes qui ont été possibles dans le processus d'application d'Action 21, le Mozambique continue de connaître des difficultés, dont la plupart sont liées au problème chronique de la pauvreté. La pauvreté est probablement l'obstacle le plus important au développement durable et à une bonne gestion de l'environnement. Au Mozambique, elle est étroitement liée à la dette extérieure, autre obstacle majeur, et largement reconnu, à la croissance économique et au développement.

En fait, le Mozambique parvient très bien à inscrire la durabilité sur papier, sous forme de politiques et de mesures législatives ou de création d'institutions adéquates. Concrétiser tout cela exige des ressources humaines et financières dont le pays ne dispose pas.

Cinq ans après Rio, nous avons toujours besoin de ressources techniques et financières, de moyens et d'instruments pour renforcer les capacités locales et le pouvoir d'action des communautés afin de consolider les acquis du pays qui cherche à rompre le cercle vicieux de la pauvreté absolue.

Pour terminer, je voudrais me joindre aux représentants de pays développés et de pays en développement qui m'ont précédé pour réitérer l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle appuie plus efficacement le processus de croissance économique et de développement durable. Cinq ans après Rio, nous pensons que nous en sommes maintenant au point de non-retour. Cela ne peut être tout à fait vrai cependant, que si des ressources sont disponibles pour transformer les décisions de Rio en important des actes concrets pour les populations de nos pays.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Ministre de l'environnement du Mozambique de sa déclaration.

*M. Bernardo Ferraz, Ministre de l'environnement du Mozambique, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable Simon Upton, Ministre de l'environnement et Ministre associé des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

*L'honorable Simon Upton, Ministre de l'environnement et Ministre associé des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, est escorté à la tribune.*

**M. Upton** (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : En examinant les engagements pris à Rio, il y a cinq ans, je voudrais m'attarder sur deux thèmes.

Premièrement, celui de la mondialisation. Depuis Rio, la conclusion des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont officiellement consacré ce que les voyages et les nouvelles techniques de communication avaient rendu inévitables : la mondialisation de l'économie internationale. Quel que soit le pouvoir que croient détenir les gouvernements souverains,

les citoyens, les voyageurs et les négociants transforment le monde à leur image.

En d'autres temps, on aurait pu croire que la mondialisation signifierait que davantage de décisions seraient prises au niveau mondial. En fait, c'est presque le contraire qui se produit. L'intégration des économies mondiales est dirigée non par des élites bureaucratiques ou les politiciens mais par les consommateurs. Ce sont les consommateurs, et non le commerce ou les négociateurs des questions d'environnement, qui décideront de plus en plus ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Ces consommateurs s'intéressent aux conditions environnementales qui s'appliquent tant chez eux qu'à l'étranger, et ces conditions seront toujours des conditions locales.

Le principe 10 de Rio approuve la nécessité d'agir au niveau approprié. Pour la Nouvelle-Zélande, l'avenir du développement durable repose essentiellement sur des capacités locales et nationales. La responsabilité d'une «écorévolution» commencera de la base, et ceci montre que les gouvernements doivent agir de manière à appliquer chez eux des législations adéquates sur l'environnement. Les règles régissant le commerce doivent également être fixées dans un contexte de bonne gestion environnementale. À cet égard, je dois souligner l'importance du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

Nous devons veiller à bien faire la différence entre le mondial et le local, entre les problèmes qui se posent au niveau mondial et ceux qui exigent des solutions mondiales. Si les dégâts causés à l'environnement ne sont pas limités à l'intérieur de frontières nationales, et si le non-respect des autres doit saper les institutions purement nationales, alors les solutions mondiales sont fondées.

À notre avis, les forêts ne répondent pas à ce critère. Ce sont des mesures nationales rigoureuses, reposant sur les intérêts nationaux propres aux pays — comme celles que nous avons adoptées en Nouvelle-Zélande — qui permettront de veiller à la durabilité des forêts. Nous ne voyons pas de problème vraiment mondial exigeant une convention mondiale juridiquement contraignante. La Nouvelle-Zélande contribue avec enthousiasme au Fonds pour l'environnement mondial et elle est l'un des rares pays qui augmentent leur aide extérieure, en mettant particulièrement l'accent sur le développement durable. Donc, de toute évidence, nous sommes pour la mobilisation de ressources et de compétences mondiales pour venir à bout de problèmes très répandus comme ceux que pose la durabilité des pratiques forestières. Mais cela n'exige pas inévitablement que l'on aille vers un instrument juridiquement contraignant.

L'émission des gaz à effet de serre et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone pose, par ailleurs, un défi certain à la durabilité du «patrimoine mondial». C'est ici que les instruments juridiques ayant une portée réellement mondiale s'imposent. Mais, de nouveau, le succès dépendra d'objectifs rigoureusement circonscrits et réalisables. Les progrès accomplis au titre du Protocole de Montréal l'ont été par une perspective claire, un calendrier réalisable et de nouvelles techniques abordables. Cela s'oppose fortement aux efforts déployés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La Convention-cadre est une convention-test pour l'avenir des accords multilatéraux sur l'environnement. Pour réussir, elle doit englober des mesures qui reconnaissent la nature réellement mondiale du problème. Ce ne sera pas le cas si nous nous accrochons à l'idée que les objectifs doivent être atteints à l'intérieur des frontières nationales. C'est une recette pour des coûts d'ajustement considérablement inégaux et ce qu'on appelle la fuite de carbone. Il n'y a rien à gagner à faire passer la production à forte intensité de carbone hors frontière pour finalement importer les produits finis découlant de ces émissions. Paraître vert et être vert sont deux choses différentes.

La Nouvelle-Zélande estime que dans un instrument juridiquement contraignant, il doit y avoir une disposition sur l'échange mondial des certificats de pollution afin que les réductions soient réalisées au moindre coût pour chacun. Nous reconnaissons que les pays de l'annexe I doivent faire les premiers pas. Mais ces pas doivent mener à quelque chose et, en définitive, inclure les émissions des pays en développement.

Nous remarquons que l'Union européenne préconise d'atteindre des réductions de 15 % d'ici à l'an 2010 tout en permettant à certains de ses pays membres d'accroître leurs émissions jusqu'à 40 %. Franchement, si cela suffit pour combiner dans le cadre de l'Union européenne les volumes d'émission qui sont supérieurs aux niveaux limites et ceux qui leur sont inférieurs, autant le faire dans le cadre de l'annexe I. À notre avis, l'accord sur l'échange mondial des certificats de pollution, plutôt qu'un échange dans le cadre de blocs protégés, est la seule manière de trouver des solutions mondiales au moindre coût. La durabilité politique à long terme de solutions plus coûteuses est, franchement, vouée à l'échec.

Mon deuxième thème porte sur la nécessité de placer le programme sur l'environnement mondial dans un cadre plus méthodique. La Nouvelle-Zélande éprouve de plus en

plus de difficultés à contribuer à la pléthore de réunions qui encombrant l'ordre du jour international. Nous sommes submergés par les conventions et les conférences. Les institutions clefs sont dispersées dans le monde pour des raisons qui n'ont guère de rapport avec des prises de décisions rationnelles.

À notre avis la Commission du développement durable doit prendre en main l'ordre du jour multilatéral et le rationaliser. Il faut une division nette du travail entre la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'Allemagne, le Brésil, l'Afrique du Sud et Singapour ont proposé la création d'une nouvelle organisation mondiale pour l'environnement. S'il s'agit simplement d'ajouter une autre couche au système des Nations Unies, nous n'y voyons guère d'utilité. Si, par ailleurs, une rationalisation profonde des institutions est prévue, cette proposition mérite d'être sérieusement examinée.

Nous sommes encouragés de constater que Singapour, une économie du Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique, devrait se porter coauteur de cette déclaration et, ce faisant, jouer un rôle prépondérant dans la défense de l'environnement. Le succès éclatant remporté par Singapour dans la transformation de l'un des États les plus pauvres du monde en l'un des États les plus riches, en l'espace d'une seule génération, est une leçon importante pour nous tous. Cela souligne également le fait que les idées acquises au sujet de la prééminence dans les questions de l'environnement et du partage du fardeau sont en voie de subir des changements rapides, puisque Singapour est maintenant nettement plus riche que bien des pays développés, dont la Nouvelle-Zélande.

Les Néo-Zélandais occupent un coin de la planète éloigné et à faible densité de population. Nous sommes parfaitement conscients que nous devons protéger les écosystèmes uniques qui relèvent de notre responsabilité en Nouvelle-Zélande — les océans de l'hémisphère Sud et l'Antarctique. En tant que nation définie par son climat et son milieu marin, nous sommes très sensibles à l'interdépendance de la biosphère mondiale. Nous savons que nous dépendons de la bonne volonté et de l'ingéniosité des autres pour le maintenir. Nous sommes attachés à l'élimination de la pauvreté qui le compromet. Voilà pourquoi ici, comme ailleurs, nous devons commencer par nous concentrer sur le monde tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Le développement durable signifie que la mondialisation économique doit être compatible avec les institutions, les règles et les responsabilités qui correspondent aux réalités actuelles.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Ministre de l'environnement et Ministre associé des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

*L'honorable Simon Upton, Ministre de l'environnement et Ministre associé des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je demande une fois de plus aux orateurs de respecter la limite de sept minutes qui leur sont imparties pour leur déclaration en raison de la longueur de la liste des orateurs.

*(L'orateur poursuit en arabe)*

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. l'honorable Easton Douglas, MP, Ministre de l'environnement et du logement de la Jamaïque.

*L'honorable Easton Douglas, MP, Ministre de l'environnement et du logement de la Jamaïque, est escorté à la tribune.*

**M. Douglas** (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Dans les principes énoncés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est inscrit l'objectif de créer

«un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement» (*A/CONF/151/26 (Vol. I), Chap. 1, par. 1.3*)

Aujourd'hui, nous devons nous efforcer de réaffirmer l'esprit de partenariat que nous nous étions promis d'atteindre il y a cinq ans à Rio en fixant de nouveaux niveaux de coopération parmi les États et les secteurs clefs de la société. Nous devons veiller à ce que tous les engagements pris de bonne foi soient respectés.

La pauvreté reste l'un des principaux obstacles à la réalisation du développement durable. Les paroles du Premier Ministre de la Jamaïque, le très honorable P. J. Patterson, sont aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient à la Conférence de Rio en 1992. Il avait dit :

«La pauvreté engendre la pollution; la pollution aggrave la pauvreté. Le résultat est une domination étouffante de la dégradation de l'environnement et

l'injustice humaine.» (*A/CONF/151/26/Rev.1 (Vol. III), p. 97*)

Étant donné la tâche qui nous attend, la chute dramatique de l'aide publique au développement est une grave cause de préoccupation. Nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance que représente l'aide publique au développement pour plusieurs pays en développement. Les courants de capitaux privés et l'investissement étranger direct ne sauraient se substituer à elle.

Nous reconnaissons également que les niveaux de ressources financières nécessaires, les mécanismes institutionnels appropriés et les modes de paiement devraient compléter des politiques macroéconomiques solides au niveau national et être le complément indispensable de l'épargne nationale des pays en développement.

La Jamaïque, petit État insulaire en développement, se réjouit du fait qu'Action 21 a spécialement reconnu les vulnérabilités qui caractérisent la lutte que nous menons quotidiennement pour conserver notre bien-être physique, économique et social.

L'une des réalisations positives de ce processus a été la convocation à la Barbade en 1994 de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires. Cette conférence a démontré une volonté de traduire l'esprit de Rio dans la réalité.

Le développement durable des petits États insulaires en développement est d'une importance mondiale. La question dépasse évidemment de loin les plages et les barrières de corail. Elle va au-delà des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Elle concerne l'existence et la survie d'un groupe particulier d'États, et il est indispensable de forger de véritables partenariats entre les peuples et les gouvernements et entre les pays développés et les pays en développement.

Nous savons que les effets du réchauffement de la planète sont probablement ressentis plus directement par les petits États insulaires, dont les zones côtières peuvent être submergées, dont les barrières de corail protectrices sont menacées, et qui seront soumis à des ouragans plus fréquents et plus forts. Nous sommes exposés aux dangers qu'entraînent les déchets déversés dans nos mers. Beaucoup de questions nous préoccupent, la moindre n'étant pas celle du tourisme, dont dépendent beaucoup de nos économies. Le développement et la gestion durables sont deux aspects décisifs pour la santé de notre environnement, ainsi que pour notre capacité de développement.

Au niveau national, la Jamaïque est toujours attachée à la mise en oeuvre d'Action 21, ce que certaines réussites importantes démontrent de façon concrète. Nous avons créé l'Administration de la protection des ressources naturelles en tant qu'agence de gestion et de contrôle de l'environnement dotée d'importants pouvoirs, et nous avons promulgué une politique générale des sols, une politique de la forêt, une politique industrielle nationale, une politique de l'énergie et une stratégie nationale de peuplement. La Jamaïque a signé la plupart des principaux traités relatifs à l'environnement et a mis au point une nouvelle législation pour la gestion des eaux et des forêts. Un fonds d'investissement social a été créé pour réduire, et, à terme, éliminer la pauvreté, puisqu'il est admis qu'il s'agit là d'une condition indispensable au développement durable. La Jamaïque a également mis au point un système national de parcs et de zones protégées, qui aidera à protéger entre 25 et 30 % de la surface de notre territoire.

Conscients de la contribution décisive qu'apporte l'habitat au développement durable, nous avons créé le Programme de repeuplement et de développement intégré, que nous appelons opération PRIDE, dont l'objectif est d'offrir aux Jamaïcains des terres et des habitats à un prix abordable de même que de rénover et de régulariser les colonies de squatters et autres. L'opération PRIDE a été reconnue sur le plan international comme un programme particulièrement favorable à cet égard.

Le développement durable des océans et des mers qui nous entourent continue de préoccuper la Jamaïque, pays hôte du siège de l'Autorité internationale des fonds marins, ainsi que de celui de l'Unité de coordination régionale du Plan d'action du Programme des Caraïbes pour l'environnement. La protection, la gestion et la régulation attentives des océans et des mers sont d'une importance décisive pour le futur développement économique et social de la planète.

Les organisations non gouvernementales en Jamaïque ont été actives et ont défini leur rôle et leurs priorités pour une bonne gestion de l'environnement. De même, nous pensons que les gouvernements, les employeurs et les organisations de travailleurs doivent collaborer aux niveaux national et international si l'on veut réaliser le développement durable.

La session extraordinaire doit de nouveau mettre l'accent sur l'approche adoptée à Rio, qui représente un modèle adéquat pour la coopération internationale : celui d'une consolidation du consensus, intégrant les besoins

spécifiques et différenciés de tous les pays et les liens entre développement et environnement.

Étant donné la nature globale de l'économie mondiale, les coûts autant que les bénéfices des prises de décisions seront partagés par les pays en développement et les pays développés. Il est donc impératif de nous consacrer à un transfert réel de ressources et d'investissements concrets en faveur des programmes et des projets destinés à promouvoir le développement durable. Il ne faut pas oublier que l'investissement dans l'environnement peut produire de véritables avantages économiques. Nous devons investir dans le développement durable, y compris le développement de nos ressources humaines, car cette mesure permettra de faire de véritables économies et pourrait contribuer à une subsistance durable pour tous.

Enfin, en prélude à la célébration du vingt-cinquième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement, nous espérons un renforcement de cette institution afin qu'elle puisse apporter le soutien inscrit dans son mandat.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :

Je remercie S. E. le Ministre de l'environnement et du logement de la Jamaïque de sa déclaration.

*L'honorable Easton Douglas, MP, Ministre de l'environnement et du logement de la Jamaïque, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. Ohn Gyaw, Ministre des affaires étrangères et Président de la Commission nationale pour l'environnement du Myanmar.

*M. Ohn Gyaw, Ministre des affaires étrangères et Président de la Commission nationale pour l'environnement du Myanmar, est escorté à la tribune.*

**M. Gyaw** (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) :

Nous sommes ici aujourd'hui pour faire le bilan d'Action 21 et des progrès accomplis en faveur du développement durable. Cette session extraordinaire offre l'occasion d'évaluer ce que nous avons fait et ce qui reste à faire. Elle offre également l'occasion de renouveler notre attachement à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et aux dispositions d'Action 21. À cet égard, je voudrais remercier la Commission du développement durable des Nations Unies de l'excellente façon dont elle a préparé cette session extraordinaire au cours de la récente

séance du groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée et au cours de sa cinquième session.

Dix années se sont maintenant écoulées depuis l'apparition du concept de développement durable. Il est maintenant universellement admis que l'intégration du développement et de l'environnement est une condition nécessaire au développement durable. Le rapport récent du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), «Vue d'ensemble sur l'environnement mondial» indique que des progrès importants ont été faits pour relever les défis que pose l'environnement aux niveaux local, national et régional. Néanmoins, ce rapport conclut également qu'en dépit des progrès réalisés, le rythme auquel le monde progresse vers un futur durable est tout simplement trop lent, que l'environnement mondial a continué à se dégrader au cours de la dernière décennie et que d'importants problèmes persistent.

En conséquence, il est clair que malgré la prise de conscience et la compréhension plus grandes de la base conceptuelle du lien qui existe entre environnement et développement, des problèmes d'ordre institutionnel, technique et financier se posent dans les tentatives d'intégrer les deux dimensions. Un grand nombre de pays, y compris les pays en développement, ont dans une large mesure joué le rôle leur incombant dans la mise en oeuvre d'Action 21. Néanmoins, si certains pays ont enregistré des progrès appréciables, il en existe encore de nombreux autres, notamment les pays les moins avancés, qui traînent encore lamentablement derrière.

Les cinq dernières années ont également fait apparaître de façon très claire que les programmes de développement durable ont imposé un fardeau considérable aux pays en développement. Afin d'asseoir solidement des stratégies nationales et des plans d'action complets et efficaces, diverses initiatives nationales doivent être stimulées par une intervention et une coopération multilatérale et bilatérale de grande envergure pour la mise en oeuvre, par le financement du développement durable, par les transferts de technologie et par la consolidation des capacités. Néanmoins, il est regrettable de constater que de nombreux pays en développement sont confrontés à un volume déclinant d'aide publique au développement pour la consolidation des capacités, le développement des infrastructures, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, autant d'éléments indispensables pour promouvoir le développement durable. On a appris que la plupart des pays développés n'ont pas respecté les engagements qu'ils ont pris d'affecter 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement. Il importe donc que la com-

munauté internationale, notamment les pays développés, réaffirme les engagements qu'elle a pris, y compris celui d'atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut et d'essayer d'inverser la tendance récente à la diminution du pourcentage du produit intérieur brut consacré à l'aide publique au développement.

Il importe également d'apporter soutien et aide aux divers pays sur une base individuelle et de les axer sur des projets et, ce faisant, de tenir compte des besoins et des conditions particulières de chaque pays. Il est encourageant de noter qu'au cours des récentes années plusieurs programmes sous-régionaux et régionaux ont été mis sur pied pour traduire les axes directeurs d'Action 21 en dossiers de projets régionaux et sous-régionaux.

Action 21 demande à tous les pays de mettre au point et en pratique leurs propres politiques, plans et stratégies nationaux en vue du développement durable. Le Gouvernement du Myanmar, pour sa part, a pris plusieurs importantes mesures pour favoriser le développement durable au cours des sept dernières années, depuis l'adoption du système d'économie de marché. En 1990, la Commission nationale pour les affaires de l'environnement a été créée pour servir de centre national et d'agence de coordination pour les questions d'environnement. La politique nationale de l'environnement du Myanmar a également été adoptée en décembre 1994. Elle souligne la volonté du Gouvernement d'établir des règles solides pour l'utilisation de l'eau, des terres, des forêts, des ressources minérales, marines et autres ressources naturelles afin de préserver l'environnement et de prévenir sa dégradation.

Le système sélectif de gestion des forêts choisi par le Myanmar a permis au pays d'exploiter ses ressources forestières sur une base durable. Bien qu'il ait connu un certain déboisement, le Myanmar possède encore de vastes ressources forestières, et 51 % du pays est encore couvert de forêts.

Le développement durable et les problèmes de gestion de l'environnement ont un caractère multidisciplinaire et multisectoriel. Le Gouvernement du Myanmar a pris plusieurs mesures pour faire adopter le concept de développement durable. Bien que les institutions spécialisées de l'ONU et certaines organisations internationales aient appuyé ces programmes, la plupart d'entre eux sont exécutés avec nos propres ressources.

Les mesures prises par le Myanmar dans le domaine de la coopération internationale pour réaliser le développement durable incluent la ratification et l'adhésion du

Myanmar à toutes les conventions internationales relatives à l'environnement. Pour honorer les engagements qu'il a pris au Sommet historique de Rio en 1992, et pour veiller à l'intégration progressive de l'environnement et du développement dans le pays, le Gouvernement a récemment formulé un programme Action 21 du Myanmar.

Avant de terminer, je tiens à réaffirmer une fois de plus l'attachement de mon pays à l'application d'Action 21 et à la réalisation de son noble objectif, à savoir le développement durable. L'application d'Action 21 exige que des efforts coordonnés soient faits à l'échelle mondiale. Chaque fois que cela est possible, les gouvernements, l'ONU et les institutions intergouvernementales, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les ONG et les groupes importants doivent mettre en commun leurs ressources financières et techniques pour appliquer les programmes et agir aux fins du développement durable. Je suis convaincu que des mesures internationales de coopération, telles que la convocation de cette session extraordinaire, faciliteront beaucoup les efforts que nous faisons pour réaliser un développement durable et écologiquement sain dans le monde entier.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et Président de la Commission nationale pour l'environnement du Myanmar de sa déclaration.

*M. Ohn Gyaw, Ministre des affaires étrangères et Président de la Commission nationale pour l'environnement du Myanmar, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivan Antonovitch, Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

*M. Ivan Antonovitch, Ministre des affaires étrangères du Bélarus, est escorté à la tribune.*

**M. Antonovitch** (Bélarus) (*interprétation de l'anglais*) : Pendant des siècles, les traditions de l'État bélarussien ont reflété les principes d'un comportement écologique raisonnable sous la forme d'une philosophie naturelle, d'une culture et d'une action pratique. Nos ancêtres, comme ceux d'autres peuples, ont vécu en harmonie avec la nature. Il est certain que leur comportement était dû au fait qu'ils dépendaient pour vivre du monde qui les entourait.

Les niveaux de vie plus élevés des générations présentes exercent des pressions sur l'équilibre de la nature et mettent à rude épreuve ses capacités autorégulatrices. Le maintien de l'équilibre dans le système homme/société/environnement est l'une des principales priorités du développement durable, comme cette session l'a clairement montré.

Le XX<sup>e</sup> siècle, qui a hérité les sciences techniques et les révolutions industrielles du XIX<sup>e</sup> siècle et le développement des technologies de l'information du XX<sup>e</sup> siècle, deviendra le siècle du contrôle sur le développement du système mondial homme/société, sinon nous ne survivrons pas. Notre désir est de survivre. C'est également notre tâche. Les préalables nécessaires devraient être créés aujourd'hui au moyen d'une importante action internationale commune.

La République du Bélarus a connu de graves difficultés sur la voie des réformes sociales et économiques démocratiques axées sur l'économie de marché. Cependant, nous avons compris la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de développement durable. Nous espérons que cette stratégie nous donnera la possibilité d'envisager le troisième millénaire, de découvrir les principales orientations et les jalons nous permettant de nous acheminer vers une société plus productive, en paix avec son peuple. Le Gouvernement bélarussien est fermement attaché à une telle stratégie.

En avril 1997, à Minsk, capitale de la République, le Gouvernement de la République a organisé et réalisé, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique européenne, la Conférence internationale sur le développement durable des pays à économie en transition. Des représentants de plus de 30 pays et de 33 organisations internationales ont participé à la Conférence. La Conférence de Minsk a non seulement fourni une évaluation générale des problèmes que rencontrent actuellement les pays intéressés, mais elle a également permis d'identifier les moyens et les mécanismes les plus prometteurs pour les résoudre. De nombreuses et importantes recommandations de la Conférence de Minsk ont été incluses dans le projet de document final de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous sommes douloureusement conscients du fait qu'une lourde tâche nous attend et que de nombreux problèmes importants se poseront à chaque étape; mais nous avons fait notre choix consciemment et n'y renoncerons pas. Le Président et le Gouvernement ont fait des principes de développement durable et des objectifs de stabilité économi-

que et sociopolitique la pierre angulaire de leurs activités quotidiennes.

Les réformes sociales et économiques que le Bélarus s'efforce maintenant de réaliser tiennent compte des principes du développement durable. La fonction objective de la nouvelle société que nous édifions prévoit la croissance du bien-être public, un système monétaire stable, un taux de chômage faible et une protection de l'environnement efficace.

Le Bélarus est favorable à la formation d'un système ouvert de commerce international ayant pour centre l'Organisation mondiale du commerce. Je suis sûr que la résolution des problèmes financiers du développement durable sera tributaire de l'ouverture des marchés mondiaux aux biens et aux technologies. À cet égard, je demande à tous les gouvernements des principaux pays industrialisés de faire de leur mieux pour veiller à l'échange mutuellement profitable des biens et des technologies et pour faciliter la coopération à une échelle mondiale. Une telle mesure pourrait devenir une contribution supplémentaire importante à l'effort commun de commerce dans un environnement stable et sain pour cette génération et les générations futures.

Lorsque les perspectives de protection de l'environnement au XXI<sup>e</sup> siècle sont examinées de près, la relation entre développement, maintien de la paix, sécurité et environnement est particulièrement frappante. Les efforts déployés par la communauté mondiale pour réduire les arsenaux et interdire certains types d'armements parmi les plus destructifs rendent non seulement le monde économiquement plus sain, mais protègent également l'environnement.

Les questions nucléaires ont certainement une dimension environnementale distincte. Le Bélarus est le pays qui a le plus souffert de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, et nous avons clairement compris ce que signifie l'appui et la solidarité internationaux et ce que signifie leur absence. Malheureusement, avec le temps, l'intérêt porté par les pays européens et la communauté mondiale, dans son ensemble, au problème crucial de survie de notre nation a tendance à diminuer. La nécessité de dépenser presque 20 % de notre budget national pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl va retarder pendant des années la réalisation de programmes socioéconomiques importants à long terme.

Le Bélarus préconise la coopération internationale pour atténuer les séquelles de Tchernobyl et de notre côté, nous

prenons des mesures énergiques au niveau national. Nous recevons l'assistance qui nous est fournie avec une gratitude sincère, et nous sommes certains qu'un changement radical de la situation économique ne sera possible qu'après la reconstruction technologique de l'industrie et du secteur énergétique et de la mise en place d'industries écologiquement rationnelles. Nous restons ouverts à une coopération internationale et régionale dans ces domaines.

Le problème de Tchernobyl restera très grave pendant des siècles, et j'espère que l'assistance et la coopération internationales demeureront soutenues. Je voudrais également que l'ONU accorde davantage d'attention aux problèmes du développement régional. Cela permettrait à l'Organisation de tenir compte des problèmes particuliers auxquels font face différents pays sur le plan social, économique et écologique. Comme déjà indiqué, les Nations Unies devraient par tous les moyens fournir divers arrangements régionaux pour resserrer leurs liens avec des institutions financières et commerciales internationales. Elles pourraient également stimuler une meilleure interaction et une meilleure coordination entre les efforts de coopération entrepris aux niveaux régional, sous-régional et transfrontière. En particulier, le Bélarus prône l'adoption de codes de conduite ayant force de droit dans les domaines économique et environnemental sur la base de la coopération régionale et interrégionale. Je suis sûr que l'application du programme Action 21 aux niveaux régional et mondial nous promet un avenir meilleur pour tous.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Bélarus de sa déclaration.

*M. Ivan Antonovich, Ministre des affaires étrangères du Bélarus, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Theodoros Koliopanos, Vice-Ministre du Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la Grèce.

*M. Theodoros Koliopanos, Vice-Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la Grèce, est escorté à la tribune.*

**M. Koliopanos** (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord dire que je souscris pleinement à la déclaration que le Président de l'Union européenne a déjà prononcée.

Cinq années se sont écoulées depuis Rio. Des progrès ont été accomplis dans certains domaines, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi cette session extraordinaire doit renouveler et renforcer notre volonté de relever les immenses défis qui nous attendent, afin de faire du développement durable une réalité.

La Grèce, qui compte le tiers des côtes du bassin méditerranéen et près de 3 000 îles, a un intérêt particulier à promouvoir la gestion des zones côtières, le tourisme, la gestion viable des ressources en eau et des politiques destinées à lutter contre la désertification et le déboisement.

Les zones côtières sont reconnues au niveau international comme des zones particulièrement importantes. Leur environnement fragile, de même que les contraintes économiques et sociales, exige que des mesures intégrées soient prises sur la base du programme Action 21.

Les îles également connaissent d'immenses problèmes. Les ressources locales souvent limitées, l'interaction délicate entre la présence de l'homme et les écosystèmes naturels, de même que les menaces mondiales, telles que les changements climatiques, nécessitent des stratégies de développement durable. La Grèce a déjà pris des mesures concrètes à cette fin dans le cadre du processus de la coopération euroméditerranéenne.

Nous devons mettre sur pied de nouvelles formes de tourisme plus adaptées à l'environnement, telles que l'écotourisme, de manière à préserver l'environnement et à faire respecter le patrimoine historique et culturel.

Une démarche coordonnée et holistique est particulièrement nécessaire dans le cas de l'utilisation viable de l'eau. Le manque croissant d'eau douce signifie qu'il faut la conserver, l'utiliser à bon escient et la protéger contre la pollution. À cet égard, une coopération étroite est nécessaire aux niveaux international et régional pour veiller à une gestion rationnelle de l'eau par différents partenaires sur la base d'une responsabilité commune, en particulier s'agissant des ressources en eaux transfrontières. N'oublions pas que, dans certains domaines, trouver des solutions appropriées à ces problèmes n'est pas simplement une question de développement mais une condition préalable à la stabilité sociale et à la paix.

Le déboisement et la désertification posent une menace croissante à notre planète. Dans la région méditerranéenne, et en particulier dans l'extrême sud, la désertification augmente en raison d'une diminution des précipitations, de longues périodes de sécheresse et de fréquents incendies de

forêt, où la nécessité de ratifier et d'appliquer rapidement la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

La Grèce, si elle est riche en ressources forestières, n'en est que plus vulnérable aux incendies de forêt et au déboisement, que suscitent principalement les conditions climatiques. Étant donné que les forêts représentent véritablement l'un de nos principaux atouts, nous sommes fermement d'avis qu'une gestion viable des forêts est nécessaire, qui se fonde sur les principes de Rio et les propositions présentées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts. Conjointement avec nos partenaires de l'Union européenne, nous préconisons, la création par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'un comité intergouvernemental chargé de négocier une convention mondiale sur les forêts.

Il est certain que les principaux problèmes qui se posent à l'environnement de notre planète ne peuvent être réglés avec succès et que la viabilité ne peut être réalisée tant que les fléaux socioéconomiques d'importance primordiale, tels que la pauvreté, ne seront pas combattus et éliminés. L'utilisation de modes de production et de consommation viables doit être intensifiée et élargie, tandis que l'éco-efficacité doit être sensiblement augmentée. Une capacité accrue et une coopération étroite avec les tiers et les principaux groupes, de même qu'une prise de conscience publique, devraient être activement encouragées.

Il ne suffit pas de réaffirmer les engagements pris à Rio, il y a cinq ans. Il est impérieux de nous montrer résolus à atteindre des objectifs concrets, notamment l'élaboration de stratégies pour l'eau douce et les océans, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la négociation d'une convention mondiale sur les forêts et l'introduction d'une démarche intégrée et d'une analyse des cycles de la vie dans toutes les politiques sectorielles.

Cette fois, de fermes engagements doivent être pris sur toutes ces questions, si critiques pour notre avenir, et conduire à des mesures concrètes. Le défi historique qui se présente à nous doit être relevé.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Vice-Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la Grèce de sa déclaration.

*M. Theodoros Koliopanos, Vice-Ministre du Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et*

*des travaux publics de la Grèce, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Ruth Dreifuss, Chancelier fédéral de la Confédération helvétique.

*Mme Ruth Dreifuss, Chancelier fédéral de la Confédération helvétique est escortée à la tribune.*

**Mme Dreifuss** (Suisse) : La Conférence sur l'environnement et le développement a généré, il y a cinq ans, un immense élan d'espoir à travers le monde. La clef de la Conférence de Rio, c'est l'interdépendance entre le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

Grâce à cette approche intégrée, le dialogue entre pays en développement et pays industrialisés s'est profondément transformé. Nous sommes aujourd'hui des partenaires, convaincus d'appartenir à une même réalité et de partager un même destin.

Mais le dialogue s'est aussi transformé dans nos propres sociétés. Les collaborations entre ministères se sont renforcées et permettent de promouvoir des politiques plus cohérentes qui concernent tous les secteurs politiques. Les organisations non gouvernementales et les milieux économiques ont été associés à ce processus. Ils doivent l'être encore davantage.

Malheureusement, au niveau des réalisations concrètes, beaucoup d'espoirs sont aujourd'hui déçus. Les progrès sont insuffisants et sont trop lents, et nous sommes encore très loin des buts que nous nous sommes fixés dans l'Action 21. Mais je considère que notre échec le plus cuisant concerne la lutte contre la pauvreté, condition indispensable à tout succès durable. L'éradication de la pauvreté nécessite une solidarité internationale accrue qui doit se traduire par l'allocation de moyens financiers substantiels aux pays pauvres et par un accès facilité aux technologies les plus performantes. Mais elle nécessite tout autant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect des droits des travailleurs, la participation des populations marginalisées aux processus décisionnels et l'accès de tous, et notamment des femmes, aux ressources économiques, à l'éducation et aux systèmes de santé.

Dans un certain nombre de domaines nous sommes appelés à accomplir des pas significatifs ces prochains mois. Dans la lutte contre les changements climatiques, nous

voulons aboutir à des engagements contraignants et chiffrés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, lors de la Conférence de Kyoto, en décembre prochain. Nous voulons poursuivre le travail commencé sur les forêts, dans le cadre d'un forum intergouvernemental, pour mettre en oeuvre les propositions d'action du Panel intergouvernemental et aboutir à des résultats concrets, notamment en vue de rassembler les éléments constitutifs d'une convention. Nous voulons conclure les travaux concernant le commerce des produits chimiques dangereux par la mise en oeuvre d'une procédure contraignante de consentement préalable en connaissance de cause et entreprendre rapidement les travaux sur les polluants organiques persistants et nous devons rendre opérationnelle, dès la première Conférence des parties, la Convention sur la désertification.

Parmi les thèmes auxquels nous devons nous attaquer dans les plus brefs délais figure la gestion durable de l'eau, ressource de base indispensable à la vie humaine, agent économique incontournable, et composante essentielle de l'environnement naturel. La Suisse, pays montagneux, s'attache tout spécialement à la mise en oeuvre du chapitre 13 d'Action 21, en collaboration avec de nombreux pays en développement, pour le développement durable des régions de montagnes, apportant ainsi une contribution essentielle à la préservation des sources d'eau douce.

Il faudra aussi progresser dans le domaine des modes de production et de consommation durables, en internalisant les coûts sociaux et environnementaux dans les prix, et en gérant de manière beaucoup plus parcimonieuse nos ressources en énergie, en particulier en introduisant une taxe sur le carburant pour les avions.

Bien sûr, tout ceci ne serait que vaines paroles si nous n'abordons pas la question des moyens financiers. L'aide publique est indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la mise en oeuvre du développement durable. Or, ces dernières années, les pays industrialisés ont réduit le montant de l'aide publique. Et nous devons renverser cette tendance.

En ce qui concerne le mécanisme financiers des Conventions de Rio, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Suisse est satisfaite des progrès réalisés dans l'accélération des procédures d'adoption des projets. Je me réjouis particulièrement de l'effet de levier qu'exerce le FEM sur les opérations de la Banque Mondiale et celles du Programme des Nations Unies pour le développement. En effet, ces institutions intègrent de mieux en mieux les critères du développement durable dans leurs propres projets.

La Suisse soutient donc le réapprovisionnement du FEM, et j'invite tous les gouvernements à s'y engager généreusement et à désigner le FEM comme mécanisme financier permanent des Conventions sur le climat et la biodiversité. Je me réjouis également du développement des financements conjoints entre organismes publics et investisseurs privés, domaine dans lequel le FEM s'est montré novateur. Mais il faut en particulier favoriser les investissements privés vers les pays les moins favorisés.

La mise en oeuvre de nos objectifs politiques est rendue difficile par la complexité du système multilatéral. Je tiens à cette occasion à dire ma reconnaissance et mon admiration pour la détermination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des personnalités très compétentes dont il s'est entouré pour entreprendre une réforme du système. Pour contribuer directement à l'efficacité du système des Nations Unies, la Suisse a amélioré constamment ces dernières années les conditions d'accueil à Genève des organisations intergouvernementales, des représentations gouvernementales, en particulier des pays les moins avancés, ainsi que des organisations non gouvernementales. Nous poursuivons dans cette voie en offrant des conditions nouvelles encore plus favorables, en particulier pour la Maison des droits de l'homme et la Maison de l'environnement et du développement durable.

En ce qui concerne plus particulièrement l'environnement, il est urgent de renforcer les capacités et le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le PNUE doit travailler en réseau avec toutes les autres organisations et conventions impliquées dans le développement durable. Il doit être écouté et respecté comme la référence environnementale du système des Nations Unies. Et pour cela il est essentiel que l'administration du PNUE soit rendue plus efficace, et que sa gouvernance soit renforcée par une participation plus directe des responsables politiques.

En conclusion, nous devons reconnaître que nous avons pris du retard dans la réalisation de nos engagements. Mais la modestie de nos progrès ne doit pas nous décourager, elle doit nous stimuler. Nous devons maintenir des objectifs ambitieux, et nous devons nous engager avec conviction et ténacité pour leur réalisation.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie la Conseillère fédérale de la Fédération helvétique de sa déclaration.

*Mme Ruth Dreifuss, Chancelier fédéral de la Confédération helvétique, est escortée de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacques Santer, Président de la Commission européenne, qui va faire une déclaration au nom de la Communauté européenne.

*M. Jacques Santer, Président de la Commission européenne, est escorté à la tribune.*

**M. Santer** (Commission européenne) : Il y a cinq ans, un formidable processus a été initié. Rio a mobilisé les consciences et a défini les principes qui doivent inspirer les politiques de développement durable en les plaçant au centre des préoccupations de l'opinion et des objectifs des gouvernements de toute la planète. Ce processus est avant tout porteur d'une responsabilité qui s'inscrit dans la durée jusqu'au coeur du XXI<sup>e</sup> siècle. Responsabilité à tous les niveaux de décision et à tous les niveaux de sociétés. Et dans un esprit de partenariat avec les acteurs de la société civile et sur les fondations solides de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Et ce sens des responsabilités qui anime la Communauté européenne au nom de laquelle j'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole devant vous et j'en profite pour m'associer à la déclaration prononcée hier par mon collègue le Premier Ministre des Pays-Bas, M. Wim Kok, au nom de l'Union européenne.

Le bilan de ce qui a été fait depuis Rio ne doit pas cacher la vérité. En dépit des progrès accomplis, l'état de l'environnement au niveau global continue à se détériorer rapidement. La tâche à accomplir pour éradiquer la pauvreté et changer les modes de production et de consommation est gigantesque. Chacun parmi nous aurait pu et aurait dû avancer davantage dans la mise en oeuvre d'Action 21.

Néanmoins je crois pouvoir dire que depuis Rio, l'Union européenne a progressé sur la bonne voie. Au plan interne, nous avons mieux pris en compte les considérations environnementales dans nos politiques, par exemple la politique régionale, l'agriculture, l'énergie. Et ce processus d'intégration vient encore d'être renforcé lors du Sommet de l'Union à Amsterdam, qui a également inscrit le développement durable comme l'un des objectifs du nouveau traité.

Au plan international, nos accords bilatéraux avec les pays partenaires et les groupements régionaux contiennent des dispositions sur le développement durable qui font l'objet de discussions régulières avec eux. Et de plus, la Communauté européenne est partie prenante à 32 accords internationaux dans les domaines de l'environnement.

Et enfin, au titre de la coopération internationale, la Communauté européenne, en tant que telle, a considérablement augmenté les crédits pour les projets de développement durable avec l'environnement comme premier objectif depuis 1992.

Mais tout cela n'est évidemment qu'un début. Nous devons poursuivre activement dans cette voie. Et je vois pour nous tous trois objectifs prioritaires. Tout d'abord, effectuer une transition vers des modes de consommation et de production plus économes en ressources naturelles, plus respectueux de la capacité d'absorption de notre planète. Et, à cet effet, l'Union européenne a présenté trois initiatives sur l'eau, sur l'énergie et sur le concept d'écocoefficacité. Les transferts de technologie sont également importants pour aider les pays en développement à effectuer cette transition, et les pays industrialisés peuvent et doivent apporter une contribution importante aux objectifs de Rio en travaillant dans ce sens.

La deuxième priorité est de mobiliser les forces du marché pour le développement durable. Et cela nécessite d'abord que des politiques structurelles appropriées soient mises en place au niveau national, par exemple en faisant en sorte que les coûts environnementaux soient reflétés dans les prix du marché. Il faut aussi que les règles régissant les mouvements internationaux de biens, de services et de capitaux soient compatibles avec les objectifs de protection de l'environnement.

Enfin, il faut approfondir considérablement la coopération internationale, d'une part, au niveau des institutions internationales et des accords multilatéraux et, d'autre part, en renforçant l'aide publique au développement, conformément aux engagements de Rio. L'aide, en effet, garde toute sa valeur économique et politique; elle est d'autant plus efficace qu'elle exerce un effet de levier pour encourager les bonnes stratégies internes de développement durable et pour mobiliser le secteur privé.

Pendant cette semaine, nous devons nous mettre d'accord sur des priorités claires, des objectifs précis d'action, si nous voulons mesurer les progrès réalisés sur les cinq prochaines années. La communauté européenne entend, pour sa part, continuer à jouer un rôle moteur.

Au plan commercial, nous continuerons avec détermination à faire avancer le débat à l'Organisation mondiale du commerce pour que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement se renforcent mutuellement. Par ailleurs, nous venons de décider d'améliorer l'accès au

marché pour les pays les moins avancés, et nous attendons de nos partenaires le même engagement.

Quant à notre politique d'aide au développement, nous avons l'intention d'en augmenter la proportion allouée aux projets s'inscrivant dans des objectifs de protection de l'environnement et de développement social. Et ceci correspond à un double souci : augmenter le volume des ressources pour le développement durable et en renforcer la qualité par un meilleur ciblage et une efficacité accrue. En outre, nous continuons à apporter un soutien substantiel à l'Afrique.

Dans le domaine des changements climatiques, nous appelons tous les pays industrialisés à s'engager avec nous pour réduire de façon significative les émissions des gaz à effet de serre. L'Union européenne estime que tous devraient s'engager à une réduction pour 2010 de 15 % par rapport aux niveaux de 1990. Nos engagements en matière de développement durable seront vraiment testés à Kyoto.

En ce qui concerne les forêts, la Communauté européenne entend traduire les recommandations du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts à travers des actions de protection et de développement de ses propres forêts, ainsi que dans tous ses programmes d'aide. Elle est prête à s'engager dans la négociation d'une convention sur les forêts.

Et, enfin, la Communauté européenne se concentrera sur la conclusion des négociations en cours, en vue d'un accord multilatéral sur les investissements afin que les flux d'investissement directs étrangers prennent en compte de façon satisfaisante les considérations environnementales.

Pour faire progresser le développement durable, tant au nord qu'au sud de notre planète, nous devons à la fois travailler en partenariat, éradiquer la pauvreté et atteindre des schémas de production et de consommation durables. C'est le sens du processus entamé il y a cinq ans à Rio. Rassemblons-nous aujourd'hui autour de la volonté de renforcer ce processus en lui donnant pour les cinq prochaines années un nouvel élan et un programme de mise en oeuvre que nous aurons à coeur de réaliser.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Président de la Commission européenne de sa déclaration.

*M. Jacques Santer, Président de la Commission européenne, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est Mme Joji Carino, de Survival International, qui va faire une déclaration au nom du principal groupe des populations autochtones.

*Mme Joji Carino, de Survival International, est escortée à la tribune.*

**Mme Carino** (Survival International) (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Assemblée générale de me donner l'occasion de faire ma déclaration. Je parlerai aujourd'hui au nom des populations autochtones et tribales des forêts tropicales, les Batwa du Rwanda, les tribus des collines de Thaïlande, les peuples de l'Amazonie, les *adivasis* de l'Inde. Je suis ibaloi-igorot, de la région de la Cordillera des Philippines.

En 1992, avant la Conférence de Rio, nous avons formé une alliance internationale des populations autochtones et tribales des forêts tropicales pour réagir à la destruction de nos forêts dans le monde. Nous faisons partie d'un mouvement qui jouit d'un puissant renouveau des populations autochtones du monde qui se trouvent aujourd'hui confrontées de plein choc à la crise mondiale du développement et de l'environnement — le terme de «développement» étant habituellement assimilé à l'exploitation minière, aux oléoducs, aux coupes forestières, aux barrages et à la piraterie biologique et celui d'«environnement» étant souvent synonyme de nos terres, nos territoires et nos liens spirituels avec la création et notre mère, la Terre.

Soixante pour cent de l'uranium du monde provient des territoires autochtones. La moitié de l'or alluvial du monde occidental est extraite des terres et des eaux de régions tribales. L'extraction la plus importante de diamants s'effectue dans un lieu sacré des aborigènes australiens. La plupart des forêts tropicales restantes sont situées sur des territoires où vivent des populations autochtones. Les parcs et les zones protégées chevauchent nos terres. De nombreuses rivières prennent leur source dans nos montagnes et la diversité biologique de la terre est intimement liée aux connaissances traditionnelles des peuples autochtones.

Comment pouvons-nous concilier la contribution disproportionnée que nous apportons à la protection de l'environnement et à la croissance économique mondiale avec notre appauvrissement toujours plus grand, sur le plan matériel et social, qui entraîne même l'extinction d'un grand nombre de nos populations? Lorsque le monde sera à même de résoudre ce paradoxe, cette injustice sociale, alors

seulement aurai-je la conviction qu'il est prêt pour le développement durable.

N'est-il pas dangereux que la croissance et la libéralisation de l'économie, voire la protection de l'environnement qui est préconisée dans Action 21, se poursuivent aux dépens de nos populations? Les gouvernements sont-ils prêts à reconnaître que l'autodétermination et le développement durable des populations autochtones sont les deux côtés d'une même médaille? Tous les gouvernements qui ont exprimé leur attachement aux forêts seront-ils en mesure d'entreprendre cet effort en partenariat avec les populations autochtones?

De nos jours, l'immense déséquilibre qui existe au niveau des relations humaines alimente directement le déséquilibre prévalant dans nos rapports avec la Terre. Les tendances mondiales actuelles sont affligeantes, bien que dans les quelques domaines où les populations autochtones sont respectées, des progrès, certes difficiles mais néanmoins impressionnants, peuvent être réalisés.

Nous avons 500 ans d'incorporation. Dans les cinq années à venir, instaurons 500 ans de respect et de coopération, car ne vous y trompez pas, nous ne sommes pas les peuples du passé, nous sommes vos contemporains et, à certains égards, nous vous guidons peut-être vers un avenir plus viable. Les populations autochtones représentent 95 % de la diversité culturelle des hommes, voire 95 % des sources de connaissances dans le monde permettant de vivre de manière durable sur terre.

Le monde a pris conscience de la disparition de la biodiversité mais non de la disparition de notre patrimoine culturel. Les sociétés modernes créent des zones protégées pour la faune sauvage et la biodiversité. Il faut maintenant délimiter les terres et les territoires autochtones et les reconnaître comme espaces garantis pour une utilisation viable.

Depuis Rio, une attention croissante est accordée aux populations autochtones, et je voudrais souligner à cet égard la Réunion internationale des populations autochtones et autres populations dépendant des forêts sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous types de forêts, tenue à Leticia (Colombie), avec le parrainage des Gouvernements danois et colombien.

Toutefois, l'apport des gouvernements après Rio n'a pas toujours été généreux, certains cherchant à imposer des limites, que ce soit pour nous reconnaître ou nous laisser participer aux prises de décisions en tant que peuples. À ce

jour, nul mécanisme ne permet aux populations autochtones de prendre part à la prise de décisions des instances internationales qui intéressent nos terres et notre vie — la Commission du développement durable, le Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts et la Convention sur la diversité biologique.

Ces organes doivent s'inspirer de la Commission des droits de l'homme où les populations autochtones siègent aux côtés de gouvernements et des institutions internationales pour discuter du projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones au sein d'un Groupe de travail à composition non limitée.

Les populations autochtones sont convaincues que dans les années qui viennent, les activités normatives internationales à l'ONU seront extrêmement décisives pour la défense de notre bien-être et de nos droits. Il y aura cette année cinq ans depuis Rio. La Décennie internationale des populations autochtones, avec pour thème «Le partenariat dans l'action», a commencé il y a trois ans. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait réaffirmer deux objectifs importants de la Décennie : d'abord, l'adoption d'une déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones; et, deuxièmement, la création d'une instance permanente aux Nations Unies pour les populations autochtones, aux fins d'examiner des questions comme le développement, l'environnement, la santé, la culture et les droits de l'homme.

Cela permettrait de remédier à l'absence flagrante de tout mécanisme des Nations Unies eu égard à la coordination et à l'échange régulier d'informations entre les gouvernements, le système des Nations Unies et les peuples autochtones.

Dans les toutes prochaines années, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21 devraient se mesurer à l'aune des mesures prises pour garantir les droits et le bien-être des populations autochtones.

Voilà pourquoi j'attends avec intérêt les rapports futurs d'Action 21 sur les progrès réalisés dans les domaines suivants : d'abord, la démarcation et la reconnaissance des territoires autochtones, et le contrôle et la gestion de nos terres ancestrales; deuxièmement, une attention accrue à la promotion de la diversité culturelle et des droits culturels et intellectuels autochtones; troisièmement, la création de mécanismes permanents pour une prise de décisions collective entre populations autochtones et autres groupes importants au sein de la Commission du développement durable, de la Convention sur la diversité biologique et de toute

instance succédant au Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts; et, enfin, l'inclusion dans l'ordre du jour sur les forêts des propositions détaillées découlant de la réunion de Leticia des populations autochtones et autres populations dont la vie dépend des forêts.

Au cours des cinq dernières années, j'ai constaté que les populations autochtones étaient de plus en plus reconnues par d'autres secteurs de la société en quête d'un développement durable. Ce partenariat ne peut qu'annoncer des temps meilleurs pour tous nos enfants.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie Mme Joji Carino, de Survival International, de sa déclaration.

*Mme Joji Carino, de Survival International, est escortée de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

*M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, est escorté à la tribune.*

**M. Blix** (Agence internationale de l'énergie atomique) (*interprétation de l'anglais*) : L'énergie, en particulier l'électricité, revêt une importance fondamentale pour le développement durable, et la fission nucléaire offre au monde le moyen de générer de vastes quantités d'électricité et de chaleur sans engendrer de pluie acide ni contribuer au réchauffement de la planète et sans risque d'épuisement de combustible. L'énergie nucléaire devrait non pas être dans une large mesure méconnue ou rejetée en raison des préoccupations de l'opinion publique, mais être examinée comme elle le mérite en toute objectivité par les organes des Nations Unies qui recherchent un ensemble viable d'énergies.

Il existe de nombreuses autres utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui facilitent ou favorisent le développement durable. Quelques exemples devraient suffire : la radiologie médicale est utilisée systématiquement contre le cancer; dans l'agriculture, des semences sont irradiées pour produire de nouvelles variétés qui peuvent avoir un plus grand rendement, mieux résister à la sécheresse ou à la salinité. Les radio-isotopes sont utilisés pour trouver la trace d'eau dans des zones arides ou déterminer le juste dosage en eau et en engrais pour les plantes. L'étude des isotopes naturels aide également à comprendre

l'environnement. Par exemple, l'analyse de la composition isotopique de prélèvements glaciaires profonds permet de reconstituer les changements climatiques sur des milliers d'années et d'aider ainsi à prédire les changements mondiaux qui auront lieu à l'avenir à la suite des émissions de gaz à effet de serre.

En bref, les techniques et les rayonnements nucléaires servent l'humanité dans nombre de domaines importants. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) contribue à promouvoir le développement durable en transférant nombre de ces techniques aux pays en développement. Dans le même temps, l'AIEA aide les États Membres à légiférer sur la radioprotection et à créer des autorités de supervision pour faire en sorte que ces techniques soient utilisées en toute sécurité.

Les déchets nucléaires présentent des caractéristiques particulières, et leur transport et élimination exigent un maniement prudent. Cependant, par rapport à de nombreux autres types de déchets dangereux, ils ont un grand avantage : les volumes sont faibles et peuvent être entièrement gérés en toute sécurité. Ainsi, une centrale nucléaire électrique de 1 000 mégawatts produit environ 35 tonnes de combustibles utilisés par an tandis qu'une centrale à charbon d'une capacité similaire émet durant la même période environ 6,5 millions de tonnes de dioxyde de carbone.

Parmi les objections à l'énergie nucléaire, on entend souvent celle-ci : il n'existe pas de solution au problème de l'élimination des déchets nucléaires. Il s'agit d'un malentendu. En fait, les scientifiques et ingénieurs nucléaires du monde entier s'accordent tous sur les techniques et méthodes d'élimination de tous les déchets nucléaires à utiliser pour préserver les générations présentes et futures. Par exemple, les déchets de forte activité peuvent être conditionnés et enfouis dans la croûte terrestre d'où l'uranium provenait autrefois.

Dans le cadre du processus de Rio, l'AIEA s'est vu confier la tâche de gérer la question des déchets nucléaires. Je suis heureux de dire que des normes de sécurité détaillées et convenues au plan international sur l'élimination des déchets ont été adoptées par l'AIEA et qu'une convention contraignante, comme demandé par la Commission du développement durable, devrait être conclue dans les mois à venir. Cette convention, qui porte sur la gestion des combustibles utilisés et des déchets radioactifs, contient des normes de sécurité fondamentales qui bénéficient d'un appui universel et ouvre la voie à l'inscription auprès de l'AIEA

des sites d'élimination et à des examens mutuels de pratiques d'élimination entre les parties.

Les mouvements transfrontaliers de déchets nucléaires sont également régis par les directives de l'AIEA et se trouvent mentionnés dans le projet de convention que je viens de mentionner. Les principes sous-jacents sont simples et directs.

Premièrement, il incombe à tout pays utilisant des matières nucléaires de veiller à ce que les matières et les déchets soient gérés et éliminés de façon sûre et satisfaisante au plan de l'environnement.

Deuxièmement, nul pays n'est obligé de recevoir les déchets nucléaires générés dans un autre pays, et tout pays est libre, s'il le désire, d'interdire la réception de déchets nucléaires étrangers.

Troisièmement, les États souverains sont libres de conclure des arrangements bilatéraux, régionaux ou internationaux sur le transport et l'élimination de déchets nucléaires lorsqu'ils jugent que cela peut présenter des avantages du point de vue de la sécurité ou de l'efficacité, ou des deux.

Je tiens à souligner que les normes applicables à l'élimination des déchets nucléaires civils et les techniques disponibles à cet égard sont pleinement compatibles avec le développement durable. Elles permettent à la génération actuelle d'utiliser l'énergie nucléaire sans faire peser de menaces sur les générations futures. Ce qui est incompatible avec le développement durable, c'est la façon dont nous éliminons les déchets issus de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles. Ces déchets sont si volumineux que, pour la plus grande partie, ils sont libérés dans l'atmosphère ou déposés à la surface de la Terre. En particulier, les émissions gigantesques de dioxyde de carbone qui sont liées à la combustion de tous les hydrocarbures augmentent le risque de réchauffement de la planète. Aucune méthode viable n'est en vue qui permettrait de dissocier et de neutraliser ces émissions de dioxyde de carbone.

Si un consensus opportun existe depuis quelques temps au sujet de l'efficacité énergétique et d'autres efforts tendant à mettre au point et à utiliser les sources d'énergie renouvelables, il faut une plus grande prise de conscience et une plus grande reconnaissance du fait que ces mesures ne permettent pas de faire face convenablement au risque de réchauffement de la planète. La dure réalité est que depuis Rio les émissions de dioxyde de carbone ont non pas

diminué, mais augmenté. Divers scénarios énergétiques montrent qu'un développement de l'énergie nucléaire peut

avoir une incidence considérable. Comme le signalait l'année dernière l'Agence internationale de l'énergie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le fait d'utiliser davantage l'énergie nucléaire est une raison majeure de l'abaissement de l'intensité de carbone dans l'utilisation d'énergie des pays de l'OCDE depuis 25 ans. À l'heure actuelle, il y a de bonnes raisons de se réjouir du fait que dans une large mesure le développement économique rapide de l'Asie du Nord-Est est fondé sur l'énergie nucléaire. L'expérience montre que le substitut à une si grande production d'électricité par l'énergie nucléaire serait la production d'énergie par des combustibles fossiles.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique de sa déclaration.

*M. Hans Blix, Directeur général de l'AIEA, est escorté de la tribune.*

*La séance est levée à 13 h 30.*